



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne*

Résumé

La violence se poursuit en République arabe syrienne, où les principes fondamentaux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme font l'objet de violations manifestes, touchant principalement des civils dans tout le pays. Pendant la période considérée, les parties belligérantes ont continué d'assiéger des populations et d'instrumentaliser l'aide humanitaire afin de saper les bases de soutien civil et d'obtenir la reddition de leurs adversaires. Les trêves locales conclues à Fouaa et Kafraya, dans le nord du gouvernorat d'Edleb, à Madaya, dans le gouvernorat de Rif-Damas, et dans les quartiers de Barzé, Qaboun et Tchrine, dans la zone est de la ville de Damas, comprenaient des clauses d'évacuation qui ont provoqué le déplacement forcé de civils de ces zones.

Les groupes terroristes Hay'at Tahrir al-Cham (Organisation de libération du Levant) et État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ainsi que les combattants de groupes armés, ont pris les minorités religieuses pour cible, organisant des attentats à la voiture piégée ou des attentats-suicides et des prises d'otages, et recourant à des tireurs embusqués. Les plus vulnérables étaient les personnes déplacées et les enfants. Ce phénomène était particulièrement évident à Rachidin, dans le gouvernorat d'Alep, où les civils déplacés venant des villes de Fouaa et de Kafraya (deux villes à majorité musulmane chiite), précédemment assiégées, ont été ciblés par un véhicule piégé, ce qui a entraîné la mort de 96 personnes, dont 68 enfants.

Les forces gouvernementales ont continué à utiliser des armes chimiques contre les civils dans les zones tenues par l'opposition. Dans le cas le plus grave, l'armée de l'air syrienne a utilisé du sarin à Khan Cheïkhoun, dans le gouvernorat d'Edleb, tuant des dizaines de personnes, dont une majorité de femmes et d'enfants. Dans les gouvernorats d'Edleb et de Hama et dans la Ghouta orientale (gouvernorat de Damas), les forces syriennes ont utilisé du chlore comme arme. Les forces syriennes et/ou russes ont continué à prendre les hôpitaux et le personnel médical pour cible.

* Les annexes au présent rapport sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, uniquement dans la langue de l'original.



La Commission est profondément préoccupée par les conséquences pour les civils des frappes aériennes lancées par la coalition internationale. À Jiné, dans le gouvernorat d'Alep, les forces des États-Unis d'Amérique ont violé le droit international humanitaire lorsqu'ils ont attaqué une mosquée sans prendre toutes les précautions possibles pour protéger les civils et les biens de caractère civil. À Raqqa, l'offensive actuelle menée par les Forces démocratiques syriennes et la coalition internationale pour repousser l'EIL a entraîné le déplacement de plus de 190 000 personnes, et de nombreux civils auraient été tués ou blessés lors des frappes aériennes de la coalition. Les enquêtes se poursuivent.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Évolution de la situation politique et militaire	4
III. Attaques dirigées contre la population civile	6
A. Sièges.....	6
B. Actions et prises d’otages visant des minorités religieuses	10
IV. Effets du conflit sur les enfants	12
V. Attaques contre des objets bénéficiant d’une protection	13
A. Lieux de culte	13
B. Installations médicales.....	15
VI. Utilisation d’armes chimiques.....	17
VII. Enquêtes en cours.....	19
VIII. Conclusions	19
IX. Recommandations	20
Annexes	
I. Map of the Syrian Arab Republic.....	21
II. Inquiry into allegations of chemical weapons used in Khan Shaykhun, Idlib, on 4 April 2017....	24
III. Life under siege and truces.....	34

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution 34/26 du Conseil des droits de l'homme, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne énonce les conclusions des enquêtes qu'elle a menées entre le 1^{er} mars 2017 et le 7 juillet 2017¹.
2. La méthode employée par la Commission reposait sur les meilleures pratiques des commissions d'enquête et des missions d'établissement des faits.
3. Les informations figurant dans le présent rapport proviennent de 339 entretiens réalisés dans la région et à partir de Genève.
4. La Commission a rassemblé, examiné et analysé des images satellite, des photographies, des vidéos et des dossiers médicaux. Des communications émanant d'organisations non gouvernementales (ONG) et de gouvernements, ainsi que des rapports des Nations Unies, ont été consultés.
5. Le degré de preuve requis a été atteint lorsque la Commission a obtenu un faisceau d'éléments de preuve fiables qui lui ont donné des motifs raisonnables de penser que les témoignages fournis étaient fidèles à la réalité et que des violations avaient été commises par la partie belligérante identifiée.
6. Les enquêtes de la Commission demeurent entravées par le déni d'accès à la République arabe syrienne.

II. Évolution de la situation politique et militaire

7. Pendant la période considérée, l'évolution de la situation politique comme de la situation militaire s'est sensiblement accélérée. Deux dynamiques différentes peuvent être observées : la première concerne l'ouest du pays et est marquée par l'accord de désescalade conclu le 4 mai lors des pourparlers d'Astana par les trois pays garants (l'Iran (République islamique d'), la Fédération de Russie et la Turquie), et la seconde concerne le centre et l'est du pays, où l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) continue à perdre rapidement d'importantes portions du territoire. Le niveau de violence armée a diminué dans certaines régions couvertes par l'accord de désescalade, notamment à Edleb, dans la partie occidentale d'Alep et, plus récemment, dans le gouvernorat de Deraa, dans le sud du pays. La situation reste cependant instable dans les deux zones orientales restantes de Damas et dans le nord de Homs. Au-delà des zones de désescalade, sur les territoires actuellement ou précédemment tenus par l'EIL, les civils, et en particulier les personnes déplacées, assistent à l'intensification de la violence lorsque différents acteurs s'arrachent le contrôle de ces zones.

8. Au début du mois de juillet, une cinquième série de pourparlers s'est tenue à Astana pour convenir des modalités de mise en place des zones de désescalade et de mécanismes de surveillance susceptibles d'inclure le déploiement potentiel de forces de police ou de forces militaires des pays garants. Si l'accord d'Astana n'a été signé ni par le Gouvernement syrien, ni par l'opposition, cette dernière demeure fermement opposée au déploiement de forces iraniennes à des fins de surveillance. Les comités techniques, qui ont été créés dans le cadre de l'accord, continuent à discuter de la mise en œuvre et une nouvelle série de pourparlers est prévue pour le début du mois d'août. À cette occasion, les modalités d'exécution devront être précisées et mises en œuvre avec l'appui des pays garants. Les accords de cessez-le-feu précédents ont montré que l'absence de mécanismes d'exécution rendait plus probable le retour aux niveaux de violence antérieurs.

¹ La Commission a pour membres Paulo Sérgio Pinheiro (Président), Karen Koning AbuZayd et Carla Del Ponte.

9. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, qui a assisté à la dernière série de pourparlers d'Astana, a souligné que le processus d'Astana et celui de Genève se complétaient et avaient tous deux pour objectif de soutenir les initiatives de cessez-le-feu. L'Envoyé spécial a organisé deux cycles de pourparlers, en mai et en juillet. Au mois de mai, le Gouvernement syrien et l'opposition ont accepté de discuter de quatre séries de questions relatives à la transition politique, à la réforme constitutionnelle, aux élections et à la lutte contre le terrorisme. La dernière série de pourparlers entre Syriens s'est conclue à Genève le 15 juillet. Malgré les efforts constants de l'Envoyé spécial, il n'y a pas eu de pourparlers directs et le fossé entre les positions des différentes parties subsiste. Le Gouvernement syrien insiste sur la nécessité de traiter la question de la lutte contre le terrorisme avant la question de la transition politique, alors que l'opposition considère la discussion de cette transition comme prioritaire, comme le prévoit la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. Une huitième série de pourparlers de Genève est prévue en septembre.

10. Le 7 juillet, un accord de cessez-le-feu couvrant certains gouvernorats du sud du pays, à savoir Deraa, Qouneïtra et Soueïda, a été négocié entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. L'accord a pour but de garantir l'accès humanitaire et de prévoir un centre de surveillance chargé de recenser les violations du cessez-le-feu. Les hostilités ont déjà fortement diminué dans ces trois gouvernorats depuis que l'accord est entré en vigueur.

11. Même si les processus d'Astana et de Genève ont permis quelques progrès, les avancées restent fragiles en raison de l'absence de mécanismes d'exécution et de la méfiance des parties au sujet des priorités à accorder en matière de cadre politique général. La Commission a toujours demandé un processus politique global ayant pour objectif un cessez-le-feu au niveau national plutôt que des accords circonscrits à certaines zones.

12. Du point de vue militaire, les lignes de front dans la région ouest de la République arabe syrienne, en particulier celles situées autour des zones de désescalade de Deraa, d'Edleb, de la partie orientale de Damas et du nord de Homs, sont généralement restées inchangées. Dans la partie nord de Hama, cependant, les forces gouvernementales et les milices qui leur sont affiliées ont, depuis le mois d'avril, intensifié leurs efforts visant à reprendre le contrôle de la zone du « triangle stratégique » comprenant Kafr Zeïta, Mourek et Latamné. Les tentatives pour gagner du terrain ont été accompagnées de frappes aériennes intensives sur ces localités, ainsi que dans la région voisine du sud du gouvernorat d'Edleb, où une attaque à l'arme chimique a été menée le 4 avril à Khan Cheïkhoun². En prenant le contrôle de ce triangle, les forces du Gouvernement syrien et les milices qui leur sont affiliées gagneraient du terrain sur les groupes armés d'Edleb dans une zone stratégique.

13. Dans le gouvernorat d'Edleb, la population civile est exposée à un risque accru de violence, attribuable à une combinaison de facteurs comme la grande concentration de personnes déplacées et les rivalités entre différents groupes armés. Le nombre d'altercations a augmenté de façon marquée au cours des trois derniers mois, opposant Hay'at Tahrir al-Cham, une association de factions extrémistes menée par le groupe terroriste Jabhat Fateh al-Cham (anciennement connu sous le nom de Front el-Nosra), au Mouvement islamique Ahrar al-Cham et aux autres groupes qui y sont associés. Les deux coalitions ont lutté pour prendre le contrôle de différentes parties du gouvernorat d'Edleb par des affrontements directs, des enlèvements et des assassinats. Elles sont également en concurrence pour recruter de nouveaux combattants dans leurs rangs, notamment des personnes évacuées des zones précédemment assiégées. Les acteurs civils déplacés, notamment les membres des conseils locaux et les militants, font également l'objet de menaces accrues et d'arrestations, perpétrées principalement par les membres de Hay'at Tahrir el-Cham, en raison de leurs activités dissidentes. Les frappes aériennes dans le gouvernorat d'Edleb sont certes devenues moins fréquentes, mais la Commission reste extrêmement préoccupée par la situation de ce gouvernorat, car l'ampleur et l'intensité des

² En réponse à l'attaque à l'arme chimique de Khan Cheïkhoun, les forces des États-Unis d'Amérique ont lâché, le 7 avril, des missiles de croisière sur la base aérienne de Chaaïrat d'où serait venu, selon leurs affirmations, l'avion qui avait lancé l'attaque.

rivalités grandit dans des zones où l'on estime qu'il reste un million de personnes déplacées ne bénéficiant pas de l'aide humanitaire adéquate.

14. En outre, la majorité des personnes déplacées dans des zones contrôlées par le Gouvernement, les groupes armés ou les terroristes continuent de rencontrer des difficultés pour obtenir une aide humanitaire, laquelle est souvent détournée et inaccessible. Dans certaines régions, les sanctions unilatérales, avec l'augmentation des prix et la réduction de l'offre de biens essentiels sur les marchés locaux qu'elles entraînent, ont eu pour effet de limiter davantage encore la capacité d'intervention des acteurs humanitaires.

15. Contrairement à la partie occidentale du pays, les autres régions ont vu les lignes de front radicalement changer au cours des trois derniers mois. En dehors des zones de désescalade, les forces gouvernementales syriennes et les milices qui leur sont affiliées ont déployé des combattants afin de reprendre de vastes pans du territoire à l'EIIL dans les régions du centre et de l'est du pays, et plus particulièrement à Alep, Homs, Raqqa et jusqu'aux frontières orientales du gouvernorat de Deïr el-Zor. Les territoires repris comprennent des zones stratégiques à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne. Dans ce contexte, des frappes aériennes menées par les États-Unis d'Amérique le 18 mai et le 6 juin ont touché un convoi des forces progouvernementales dans la région stratégique de Tanf, située à proximité des frontières jordanienne et iraquienne, entraînant une aggravation potentielle des tensions dans cette zone très disputée.

16. Au cours des derniers mois, les Forces démocratiques syriennes ont sensiblement progressé face à l'EIIL à Raqqa, la capitale autoproclamée du groupe terroriste. Les Forces démocratiques syriennes, qui comprennent des forces kurdes, à savoir les Unités de protection populaire, ainsi que des groupes affiliés tels que l'Armée syrienne libre et des factions tribales, ont pris le contrôle de certaines parties de la ville de Raqqa, qu'ils ont véritablement assiégée. Des dizaines de milliers de civils seraient pris au piège alors que les affrontements entre les Forces démocratiques syriennes et l'EIIL, qui progressent rue après rue, continuent de s'intensifier. Près de 200 000 personnes déplacées ont fui la ville pour gagner des territoires contrôlés par les Forces démocratiques syriennes. La Commission s'inquiète du sort des 50 000 à 60 000 civils encore piégés dans la ville de Raqqa.

17. Bien que l'accord de désescalade d'Astana ait entraîné un certain recul de la violence, le conflit syrien reste très fragmenté en raison des dynamiques différentes qui peuvent être observées dans les diverses parties du pays. Si l'implication d'acteurs externes de plus en plus nombreux contribue à la paix locale dans certaines zones, elle sème cependant la discorde, car ces différents acteurs ont des objectifs diamétralement opposés. Ces objectifs ont souvent trait à des intérêts régionaux ou internationaux plus larges, très éloignés de ceux du peuple syrien, lesquels devraient prévaloir dans le processus visant à mettre fin au conflit et à établir la paix.

III. Attaques dirigées contre la population civile

A. Sièges

18. La guerre de siège est la technique utilisée par les parties belligérantes qui a eu les conséquences les plus tragiques pour les civils durant le conflit. Actuellement, sur tout le territoire, plus de 600 000 hommes, femmes et enfants syriens sont pris au piège dans des lieux assiégés, souvent dans des conditions dramatiques. Au cours de la période considérée, les parties belligérantes ont continué d'assiéger des communautés afin de les encercler et d'instrumentaliser la livraison d'aide humanitaire destinée aux civils pris au piège dans les gouvernorats de Damas, Rif-Damas, Deïr el-Zor, Homs et Edleb pour obliger leurs adversaires à se rendre. Ces sièges se caractérisent par une obstruction systématique à la fourniture de denrées alimentaires vitales, d'articles médicaux et d'autres biens essentiels dans les enclaves assiégées, ainsi que par des attaques sans discrimination et des attaques visant délibérément des infrastructures civiles, y compris les hôpitaux, dans le but de compromettre la capacité à vivre sous le contrôle des camps opposés. Ces manœuvres entraînent un non-respect du droit à la liberté de circulation, à une alimentation appropriée, à l'accès à l'éducation et aux soins de santé et, dans de nombreux cas, du droit à la vie.

19. Les trêves locales qui contenaient des clauses d'évacuation (voir ci-après) ont permis de mettre fin à certains sièges. Un accord connu sous le nom d'Accord de cessez-le-feu portant sur quatre localités – Zabadani et Madaya (Rif-Damas), Fouaa et Kafraya (Edleb) – et leurs environs, initialement négocié en septembre 2015, a par exemple été mis en place en avril 2017. Les négociations concernant cet accord ont eu lieu avec des groupes armés sous l'égide d'États tiers, qui ont apporté leur concours aux négociations. De même, des agents progouvernementaux et des médiateurs ont négocié et mis en place des trêves à Barzé, Tchrine et Qaboun, dans la partie orientale de Damas, avec des membres des groupes armés et/ou des représentants des conseils locaux. Les conditions de l'état de siège auxquelles ont été soumis les civils dans ces localités sont détaillées à l'annexe III, qui comprend également des précisions sur les négociations et les dispositions de ces accords. Des clauses d'évacuation étaient comprises dans chacune des trêves mentionnées ci-dessus, ce qui a entraîné le déplacement forcé de milliers de civils de ces zones.

1. Réconciliation avec le Gouvernement

20. Après la cessation complète des hostilités et la mise en place des trêves dans les quatre villes mentionnées ci-dessus, ainsi qu'à Barzé, Tchrine et Qaboun, les forces progouvernementales ont exigé de certains individus qui s'étaient trouvés dans les zones assiégées qu'ils se soumettent à un processus de réconciliation s'ils voulaient rester, alors que cette possibilité n'a pas été donnée à d'autres personnes. Le décret législatif n° 15 de juillet 2016 constitue la base de la réconciliation et prévoit l'amnistie pour tous les individus qui se rendent et déposent leurs armes, y compris pour les fugitifs. On compte généralement parmi ces individus des combattants et des civils recherchés pour défection ou désertion.

21. Le processus de réconciliation a en réalité permis aux forces gouvernementales de catégoriser la population en fonction de son allégeance, en répartissant les hommes en âge de combattre, généralement âgés de 18 à 45 ans, en deux groupes : d'un côté, les membres des groupes armés et les individus recherchés, qui ne peuvent pas rester dans la localité sous peine d'être placés en détention et, de l'autre, les individus qui acceptent de jurer fidélité au Gouvernement. Ce dernier groupe est autorisé à rester, mais ses membres sont enrôlés de force dans des unités locales relevant des Forces de défense nationale ou dans des forces paramilitaires, ou envoyés au front dans l'armée syrienne avec un préavis de six mois. À Barzé, certains hommes en âge de combattre auraient été enrôlés dans une unité locale appelée « Le château de la Nation » dans un délai de quinze jours.

22. La réconciliation n'a cependant pas été proposée à tous les civils. À Madaya, les membres du personnel de santé n'ont pas eu cette possibilité en raison de leur activité médicale. Les civils autorisés à rester à Madaya ont dû signer des déclarations de loyauté envers le Gouvernement au moyen de leurs empreintes digitales et d'autres ont également été soumis à une vérification des antécédents. De même, à Barzé, les civils ont indiqué que les membres des conseils locaux, les secouristes, les militants et les familles des combattants figuraient parmi les personnes à qui cette possibilité n'avait pas été offerte. Le processus de réconciliation à Barzé était identique à celui de Madaya. Les civils de ces localités ont également mentionné que la réconciliation n'avait pas été proposée à certains individus sympathisants des groupes d'opposition. Ainsi, le processus de réconciliation a entraîné le déplacement de combattants et de groupes de civils dissidents sous la forme d'évacuations organisées.

2. Accords d'évacuation et déplacements forcés

23. Des accords entre les forces progouvernementales et les groupes armés concernant les quatre villes (négociés avec le concours d'États tiers) ainsi que Barzé, Tchrine et Qaboun prévoyaient l'évacuation d'un nombre déterminé de combattants et de civils. Les parties à un conflit armé non international ne peuvent pas ordonner le déplacement de la

population civile pour des raisons ayant trait au conflit, sauf dans les cas où la sécurité des civils ou des impératifs militaires l'exigent³.

24. L'exception fondée sur la sécurité des civils serait justifiée, par exemple, si elle permet de mettre les civils à l'abri de dangers graves. Les déplacements fondés sur des motifs humanitaires ne sont pas autorisés lorsque la crise humanitaire, notamment la famine, qui est à l'origine de ces déplacements est due au comportement illicite d'une partie au conflit⁴. En outre, l'obligation humanitaire d'évacuer les blessés et les personnes malades des zones de conflit doit être respectée en toutes circonstances, et n'est donc pas limitée à la période d'évacuation prévue par de tels accords⁵. De même, l'évacuation de civils pour des impératifs militaires ne peut pas être fondée sur des motifs politiques⁶.

25. Le 14 avril, environ 2 350 personnes de Madaya ont été transportées dans 60 bus vers la zone de garages de Ramoussé à Alep, puis à Edleb. Dans le même temps, 75 bus transportant 5 000 personnes de Fouaa et Kafraya sont partis pour Rachidin à l'ouest d'Alep (voir par. 39 à 43 ci-dessous). Le 19 avril, 11 autres bus transportant des combattants et des civils de Madaya, de Zabadani et de zones voisines sont partis pour Edleb, vidant Zabadani de tous ses habitants. Le même jour, 3 000 autres combattants et civils ont évacué Fouaa et Kafraya et se sont dirigés vers Rachidin.

26. Dans l'est de Damas, trois séries d'évacuations de combattants et de civils de Barzé ont eu lieu les 8, 12 et 20 mai. À Tchrine, tous les combattants et les civils ont été évacués le 12 mai. À Qaboun, deux principales séries d'évacuations ont été organisées : une première évacuation à bord de 70 bus le 14 mai, puis une deuxième à bord de 80 bus. Ces évacuations ont été suivies par des vagues d'évacuation moins importantes de 20 bus chacune, le 15 mai. Environ 6 000 combattants et civils ont quitté Qaboun. Les termes de la trêve conclue localement ont été communiqués aux civils le 12 mai, soit quelques jours seulement avant l'évacuation des lieux.

27. Les forces gouvernementales et les groupes armés se sont régulièrement opposés à l'évacuation humanitaire des blessés et des malades, civils et combattants, avant l'intervention d'une capitulation (trêve) suivie d'une évacuation. Ils n'y consentaient qu'à de rares occasions, en cas de négociations d'échanges entre les quatre villes. Par exemple, des civils de Qaboun ont raconté que pour évacuer les blessés, ils empruntaient des tunnels reliant Qaboun à la Ghouta orientale (Damas), qui pouvaient parfois être inaccessibles du fait des luttes intestines entre factions rebelles.

28. Les civils interrogés par la Commission ont tenu des propos similaires, à savoir que leur décision d'évacuer les zones précédemment assiégées était involontaire et qu'ils avaient accepté de partir car ils « n'avaient pas le choix ». Les femmes et les enfants suivaient, pour la plupart, les hommes chefs de famille. À Madaya, les civils ont souligné qu'ils ne souhaitaient pas abandonner leurs terres et leurs biens, mais qu'ils n'avaient pas suffisamment confiance dans les forces gouvernementales pour rester. Certaines femmes de Madaya ont expliqué, par exemple, que les raisons pour lesquelles elles n'avaient pas pris part à la réconciliation tenaient à leur crainte de voir leurs fils enrôlés dans l'armée ainsi qu'à une méfiance générale vis-à-vis des forces gouvernementales. Certains civils ont expliqué que la peur qui les avait poussés à partir pour Edleb avait également une incidence sur leur droit au retour. Ils craignaient de faire l'objet de violences ou de détention en représailles, précisant qu'ils ne retourneraient pas dans leurs foyers, même si la possibilité de le faire leur était offerte. D'autres avaient pratiquement renoncé à toute perspective de retour, tandis que d'autres encore avaient appris que leurs maisons avaient été pillées ou saisies par les forces progouvernementales.

³ Comité international de la Croix-Rouge (CICR), *Droit international humanitaire coutumier*, vol. I, Règles, règle 129 b).

⁴ Voir Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991, *Le Procureur c. Milomir Stakić*, arrêt en appel, IT-97-24-A, 22 mars 2006, par. 287.

⁵ CICR, *Droit international humanitaire coutumier*, règle 109.

⁶ Voir CICR, *Commentaire des Protocoles additionnels du 8 juin 1977 aux Conventions de Genève du 12 août 1949* (Genève, 1987), par. 4854.

29. De même, des personnes interrogées à Kafraya ont expliqué que les conditions de vie en état de siège les avaient contraintes d'évacuer la ville contre leur gré. Une personne interrogée a évoqué l'état de ses enfants, de plus en plus sous-alimentés, tandis qu'une autre a relevé l'augmentation des attaques et des épidémies de maladies évitables qui avaient poussé les civils à partir. D'autres personnes interrogées à Kafraya ont également exprimé des doutes quant à la possibilité de retourner chez elles après les évacuations.

30. Dans les zones tenues par l'opposition, les conseils locaux ont souvent conclu des mémorandums d'accord avec des groupes armés afin de définir les responsabilités et d'affirmer leurs compétences en tant que membres élus d'organes de gouvernance quasi civile. Pourtant, ni les dirigeants politiques, tels que les représentants de conseils locaux, ni les chefs militaires, comme les combattants progouvernementaux ou de groupes armés, ne sont investis du pouvoir nécessaire pour consentir à des accords d'évacuation au nom des civils⁷. De plus, bien que certaines organisations humanitaires, notamment le Croissant-Rouge arabe syrien, aient contribué, à divers titres, à la facilitation des évacuations de Madaya et Tchrine, leur participation à ces opérations ne suffit pas à rendre légitimes les déplacements qui en ont résulté⁸.

31. Évacuer vers la frontière du gouvernorat d'Edleb des civils – médecins, secouristes, militants, membres de la société civile, membres du conseil local – qui sont des sympathisants de factions de l'opposition ou considérés comme tels, permet aux forces gouvernementales de mettre en œuvre une stratégie de guerre calculée : les transferts de population sont ici un moyen de déplacer les acteurs de l'opposition et leurs partisans vers une même zone, située dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Seuls les civils qui se voient offrir la possibilité de jurer fidélité au Gouvernement sous le couvert d'une réconciliation peuvent rester dans leurs foyers. De manière générale, le modèle d'évacuation observé dans l'ensemble du pays semble destiné à opérer des changements au sein des démographies politiques dans les enclaves précédemment assiégées, en redéfinissant et en affermissant les fondements du soutien politique.

32. Comme en témoigne l'attaque du 15 avril contre un convoi à Rachidin (voir par. 39 à 43 ci-dessous), les évacuations sont des voyages périlleux et désespérés. Les civils évacués de Madaya, Barzé, Tchrine et Qaboun n'ont pu emporter avec eux que de rares effets, n'ont pas été emmenés vers les destinations finales de leur choix et n'ont pas bénéficié de conditions satisfaisantes en matière d'hébergement, d'hygiène, de santé, de sécurité ou d'alimentation, que ce soit pendant le voyage ou après leur arrivée à Edleb.

33. Certaines des personnes déplacées de Madaya et Barzé ont d'abord été hébergées dans des écoles d'Edleb, qui n'avaient pas été suffisamment bien préparées pour les accueillir. D'autres ont ensuite rejoint des camps surpeuplés destinés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, ou des localités de la zone rurale d'Edleb qu'une personne évacuée a qualifiées de « lieux désolés ». Alors que dans l'ensemble du gouvernorat d'Edleb, les civils continuent de vivre sous les bombardements, souffrent d'une pénurie d'aide et sont exposés aux répercussions des rivalités croissantes entre groupes armés (voir par. 13 ci-dessus), la destination finale des personnes déplacées des zones progouvernementales de Fouaa et Kafraya étaient des zones sous contrôle gouvernemental dans les gouvernorats de Homs, Tartous et Lattaquié.

34. En outre, le Gouvernement aurait mis en œuvre des mesures législatives destinées à déposséder les populations dissidentes de leurs biens, et pris des mesures juridiques et administratives pour empêcher les personnes déplacées d'enregistrer ou de conserver des biens privés. Des décrets présidentiels publiés récemment exigent que l'enregistrement ou la contestation de titres fonciers soient effectués en personne dans l'ensemble du pays. En raison de l'obligation de se présenter en personne pour enregistrer des titres fonciers ou contester un droit de propriété, il est pratiquement impossible pour beaucoup de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés de protéger leurs biens. Le recours à ces

⁷ Voir Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, *Le Procureur c. Mladen Naletilić, alias « Tuta », et Vinko Martinović, alias Štela*, jugement, IT-98-34-T, 31 mars 2003, par. 523.

⁸ Voir *Le Procureur c. Milomir Stakić*, arrêt en appel, par. 286 ; voir également *Le Procureur c. Milomir Stakić*, jugement, IT-97-24-T, 31 juillet 2003, par. 683.

instruments juridiques et administratifs peut également avoir pour objet d'exercer des pressions sur certaines populations afin de les pousser à la réconciliation, si elles ne souhaitent pas perdre leurs biens. Toutefois, ces mesures risquent d'avoir l'effet inverse en privant une partie importante de la population de ses droits et en compliquant ainsi les futurs efforts pour parvenir à un règlement du conflit et à la réconciliation, le moment venu.

35. Les accords d'évacuation constituent un ordre illégal dans le cas de chaque civil empêché de prendre librement une décision concernant son déplacement et sa destination. Rien n'indique que ces évacuations étaient conformes aux exceptions prévues pour garantir la sécurité des civils ou pour des impératifs militaires. Par conséquent, l'ordre donné aux populations dissidentes d'évacuer Madaya et Barzé, l'évacuation générale de Fouaa et Kafraya et l'ordre imposé à des populations civiles entières d'évacuer Techrine et Qaboun constituent un crime de guerre, à savoir celui de déplacement forcé. La Commission a reçu des informations contradictoires concernant la présence de civils à Zabadani au moment de son évacuation.

B. Actions et prises d'otages visant des minorités religieuses

36. À l'instar des forces gouvernementales, les groupes armés se sont employés tout au long du conflit à mobiliser des bases d'appui, ce qui a entraîné une intensification des tensions religieuses et des violences à caractère sectaire contre des populations civiles. Ces tensions ont été aggravées par l'apparition de groupes armés terroristes et extrémistes. Pendant la période considérée, des terroristes et des groupes armés ont perpétué les pratiques déjà exposées en menant des attaques délibérées contre des populations civiles, y compris beaucoup de femmes et d'enfants, issues de groupes religieux minoritaires, et en prenant en otages des membres d'autres minorités religieuses.

37. Le 11 mars, vers midi, deux explosions ont retenti près du cimetière de Bab el-Saghir, célèbre site de pèlerinage chiite situé au sud de la vieille ville de Damas. Les explosions se sont produites à dix minutes d'intervalle dans le parking du cimetière, où étaient garés des bus transportant des pèlerins. La première explosion a été déclenchée par le passage d'un bus. Alors que les ambulances étaient arrivées et que les premiers intervenants soignaient les victimes, un kamikaze a encore tué d'autres pèlerins et plusieurs secouristes.

38. Au total, les deux explosions ont fait 44 morts parmi les civils, dont huit enfants, et 120 blessés, dont plusieurs femmes et enfants dans un état critique. La majorité des victimes étaient des pèlerins irakiens chiites qui étaient en visite à Bab al-Saghir et au sanctuaire voisin de Sayyida Zeinab. Treize Syriens, essentiellement des premiers intervenants, ont également péri dans l'attaque. Le lendemain, Hay'at Tahrir el-Cham a revendiqué l'attentat et affirmé qu'il était dirigé contre les milices iraniennes et les forces gouvernementales. La Commission n'a trouvé aucun élément de preuve permettant d'attester la véracité de ces affirmations.

39. Le 14 avril, aux premières heures du jour, des personnes évacuées de Fouaa et Kafraya (voir par. 19 et 25 ci-dessus) sont arrivées à Rachidin, zone tenue par l'opposition, à la périphérie de la partie occidentale de la ville d'Alep contrôlée par le Gouvernement. Elles y sont restées le lendemain, pendant que les parties belligérantes réglaient leurs différends entre elles. Les personnes évacuées ont évoqué leur crainte au moment d'embarquer dans les bus, avant de quitter Fouaa et Kafraya, après que des coups de feu avaient été tirés par des membres des groupes armés, blessant deux femmes.

40. Pendant qu'ils attendaient à Rachidin, les évacués ont reçu des vivres en quantité très limitée, c'est pourquoi, aux environs de 15 heures, des dizaines d'enfants se sont rassemblés autour d'un véhicule gris métallisé dont le propriétaire s'était mis à distribuer des collations. Environ une demi-heure plus tard, une fourgonnette bleue est arrivée sur les lieux, et les évacués, essentiellement des femmes et des enfants, se sont précipités vers elle, convaincus qu'elle leur apportait également de la nourriture. Au lieu de cela, en quelques secondes, la fourgonnette a explosé, tuant au moins 96 personnes, parmi lesquelles 68 enfants et 13 femmes. En outre, 276 personnes ont été blessées, y compris 42 enfants et 78 femmes, dont au moins une femme enceinte. Au milieu des cris et de la débandade, des passants ont adressé aux victimes chiites des insultes à caractère sectaire. La mère de deux

enfants accompagnés par leur père jusqu'au véhicule gris métallisé pour se procurer de la nourriture a expliqué qu'elle s'était précipitée sur les lieux après avoir entendu l'explosion, mais qu'elle avait été contrainte de regagner le convoi par des combattants des groupes armés. Elle a appris par la suite que son fils de 10 ans avait été tué.

41. La grande majorité des victimes étaient des personnes évacuées de Fouaa et Kafraya, mais au moins 10 combattants des groupes armés ont également été tués à Rachidin. Les victimes ont été conduites aux hôpitaux de Bab el-Haoua (Edleb), d'Atareb (Alep), d'Aqrabat (Edleb), de Saraqeb (Edleb) et de Thawed al-Kemnah (Alep). Les évacués restants ont été transportés de Rachidin à Jibrin (Alep), dans la soirée du 15 avril, sans savoir où se trouvaient leurs familles. À Jibrin, les évacués ont communiqué aux autorités publiques les noms des personnes disparues, et certains blessés ont depuis été réunis avec leur famille. Au moins 46 personnes, dont un garçon de 3 ans, sont toujours portées disparues.

42. Un certain nombre de personnes disparues sont probablement encore hospitalisées, mais au moins un groupe de 17 chiites, comprenant des personnes âgées et des enfants, a été pris en otage par des combattants des groupes armés immédiatement après que les personnes eurent été soignées dans des hôpitaux de fortune à l'ouest d'Alep. Certains otages ont été libérés à l'issue de longues négociations concernant l'échange d'un dirigeant de groupe armé de haut rang, mais au moins 15 autres, dont un enfant de 4 ans, demeurent en captivité.

43. Aucune partie n'a revendiqué l'attaque de Rachidin, et Hay'at Tahrir al-Cham et Ahrar el-Cham ont expressément nié toute participation. Si l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier l'auteur, un certain nombre d'éléments importants permettent de conclure que l'attaque a été perpétrée par des factions ou des combattants de groupes armés. Des témoins oculaires ont affirmé avoir vu la fourgonnette bleue qui avait explosé arriver d'un territoire tenu par l'opposition, et le lieu où se trouvait le convoi était aux mains d'un certain nombre de groupes armés, y compris Nour al-Din al-Zanki (qui faisait alors partie de Hay'at Tahrir al-Cham), Ahrar al-Cham et des groupes de l'Armée syrienne libre. De plus, l'utilisation de véhicules piégés fait typiquement partie du mode de fonctionnement des factions extrémistes et de certains groupes armés depuis le début du conflit. Étant donné le nombre important de victimes civiles, en particulier parmi les enfants, il est clair que les civils chiites de Fouaa et Kafraya étaient la cible de l'attaque, ce qui relève du crime de guerre consistant à mener des attaques délibérées contre des populations civiles.

44. Le 18 mai, des militants de l'EIIL ont attaqué la ville d'Aqarib al-Safiyah et tenté d'attaquer le village voisin d'Al-Manbouja dans les zones rurales de Hama. Ces deux zones étaient alors sous contrôle gouvernemental, à la frontière du territoire tenu par l'EIIL, près d'Al-Salamyia – emplacement stratégique pour les parties belligérantes luttant pour prendre le contrôle de Hama. Aqarib al-Safiyah et Al-Manbouja sont principalement habitées par des ismaéliens, communauté musulmane chiite minoritaire.

45. Les habitants d'Aqarib al-Safiyah ont été réveillés le 18 mai à 4 heures du matin par des bruits de coups de feu. En tentant de fuir, nombre d'entre eux ont été tués dans les rues par des tireurs embusqués de l'EIIL qui s'étaient placés au niveau du réservoir d'eau du village et sur les toits des maisons. Au moins deux familles étaient cachées dans des chambres à coucher lorsque des militants de l'EIIL ont fait irruption dans leurs foyers et les ont abattus à bout portant ; parmi les victimes se trouvaient un nourrisson de 4 mois et un garçon de 11 ans. Au total, 52 civils, dont 7 femmes et 12 enfants, ont été tués. Cent autres personnes ont été blessées, y compris deux filles grièvement touchées à la tête. La grande majorité des victimes étaient issues de la communauté ismaélienne. Les survivants se sont rappelés avoir été insultés par des combattants de l'EIIL en raison de leurs convictions religieuses. Au cours d'une attaque similaire dirigée contre Al-Manbouja en 2015, des militants de l'EIIL avaient tué jusqu'à 46 civils, dont la plupart étaient également des musulmans ismaéliens⁹.

⁹ Voir A/HRC/30/48 et Corr.1, par. 128.

46. Au début de l'année, un groupe d'otages détenus pendant plus de trois ans par des groupes armés à Douma, dans les zones rurales de Damas, a été libéré en échange de combattants de groupes armés détenus par les forces gouvernementales. Le 11 décembre 2013, différents groupes armés, notamment Jeïch el-Islam (Armée de l'islam) et Afnad el-Cham (Soldats du Levant, qui relève actuellement de la coalition Feïlaq el-Rahman), ont pris d'assaut la localité d'Adra el-Omaliyah située à l'est de Damas. De nombreuses familles alaouites, y compris de jeunes enfants, ainsi que quelques familles ismaéliennes, chiïtes, druzes et chrétiennes, ont été sommées par les combattants de rester dans les sous-sols de leurs immeubles, où elles ont été de facto détenues. Par la suite, des membres des groupes armés se sont introduits dans les sous-sols pour obtenir des renseignements sur les membres masculins des familles. Certains civils ont alors fait l'objet d'intimidation et d'agressions verbales et ont été qualifiés avec mépris de « nusayris » par les combattants. Plusieurs civils ont été informés cinq ou six mois plus tard par des émirs des groupes armés qu'ils seraient « distribués » à différentes factions de groupes armés comme un butin de guerre.

47. Dans le lieu de détention suivant, les otages déplacés ont expliqué que les hommes avaient été séparés des femmes et des enfants, mais que des membres d'Afnad el-Cham réunifiaient les familles qui se trouvaient sous leur contrôle « une ou deux fois par mois ». Des femmes ont indiqué qu'elles entendaient la torture brutale à laquelle étaient soumis les hommes détenus. Une femme alaouite qui avait réussi à échapper aux événements du 11 décembre 2013 à Adra el-Omaliyah a été contactée en août 2014 par le représentant d'un groupe armé qui s'était présenté comme le chef du « bureau des otages ». L'homme l'a informée que son mari avait été transféré à Douma et a ensuite facilité la communication entre les deux époux. Pendant les deux ans et demi qui ont suivi, elle a été en mesure de communiquer brièvement avec son mari à cinq reprises par téléphone mobile. Un jour, celui-ci lui a envoyé une photographie de lui, dans laquelle il semblait « avoir perdu la moitié de son poids ». Les otages libérés ont précisément indiqué qu'ils étaient systématiquement privés de nourriture et de soins médicaux par Feïlaq el-Rahman.

48. D'autres otages libérés en 2017 ont expliqué que des membres d'Afnad el-Cham forçaient des hommes épuisés à creuser des tunnels dans la ville assiégée de Douma pour servir aux groupes armés d'itinéraire de ravitaillement les reliant à la Ghouta orientale (voir par. 27 ci-dessus). Une femme a indiqué que son fils avait été tué lorsque le tunnel qu'il creusait avait été bombardé par les forces gouvernementales à la fin du mois d'août 2016. Certains hommes étaient également forcés à creuser des puits, tandis que les hommes âgés étaient dispensés de travailler. Au moins une centaine d'hommes d'Adra el-Omaliyah issus de groupes religieux minoritaires demeurent captifs et attendent de faire l'objet d'un échange. Jusqu'à 175 femmes et enfants d'Adra el-Omaliyah continuent d'être détenus.

IV. Effets du conflit sur les enfants

49. En République arabe syrienne, les enfants demeurent particulièrement exposés à la violence et aux mauvais traitements. Les effets ravageurs du conflit sur les civils pendant la période considérée ont touché les enfants qui continuent d'être victimes de multiples violations et d'être privés de la protection qui leur est reconnue par la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle la République arabe syrienne est partie. En raison des attaques dirigées contre les civils, les enfants syriens n'ont pas eu accès à l'éducation et ont été enrôlés comme soldats. Par exemple, parmi les 179 personnes tuées lors de l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Khan Cheïkhoun et de l'attentat-suicide à Rachidin, 54 % étaient des enfants.

50. Le 7 mars, vers 9 h 20, des bombardements aériens menés par les forces progouvernementales ont touché une école primaire à Autaya, à l'est de Damas, alors que les élèves étaient en classe. Huit écolières ont été blessées ; une élève de deuxième année a été blessée à la tête. Moins d'un mois plus tard, le 2 avril, l'école a de nouveau été touchée, mais aucun enfant n'a été blessé. Bien que l'école primaire soit encore debout à Autaya, les parents refusent désormais d'y envoyer leurs enfants par crainte de nouvelles frappes aériennes. Après l'attaque au gaz sarin à Khan Cheïkhoun (voir par. 72 à 77 ci-après et annexe II), cinq écoles de la ville, à savoir les écoles Ahmel Talhan, Farouk al-Kang, Salh al-Dawadi, Adnan al-Malkwa et Tusuremm, ont dû fermer. Les attaques perpétrées contre les écoles portent

gravement atteinte au droit à l'éducation des enfants syriens et compromettent sérieusement leur capacité future à participer pleinement à la vie de leurs communautés.

51. La Commission continue de recevoir de nombreuses allégations selon lesquelles des enfants seraient enrôlés, placés dans des camps d'entraînement et, dans certains cas, envoyés au front. Par exemple, en mars, un garçon de 14 ans a rallié les Forces démocratiques syriennes à Tal Abyad (Raqqa) sans le consentement de ses parents. Il s'est présenté volontairement à un centre de recrutement des Forces démocratiques syriennes à Tal Abyad, y a été admis par les responsables et a été tué au début de juin dans la zone rurale de Raqqa. Les représentants des Forces démocratiques syriennes ont annoncé le décès du garçon à sa famille, mais n'ont pas autorisé cette dernière à l'inhumer et l'ont fait eux-mêmes dans un cimetière pour « martyrs ». De nombreux cas de combattants de l'EIL enrôlant, entraînant et exploitant des enfants à Raqqa continuent d'être signalés.

V. Attaques contre des objets bénéficiant d'une protection

A. Lieux de culte

52. Outre des attaques intentionnellement dirigées contre les minorités religieuses, diverses attaques visant des biens culturels religieux ont été menées pendant la période considérée, empêchant les populations civiles d'exprimer pacifiquement leur foi. La série de frappes aériennes qui ont touché un bâtiment religieux à Jiné quelques minutes avant 19 heures le 16 mars, faisant 38 morts, dont une femme et cinq garçons, en est un sinistre exemple. Trois des garçons étaient âgés de 6 à 13 ans ; les deux autres avaient 17 ans. Vingt-six autres personnes ont été blessées, nombre d'entre elles victimes d'écrasements des membres, de traumatismes crâniens et de suffocation à cause de l'effondrement du bâtiment. Les premiers intervenants ont organisé une opération de sauvetage dès que les frappes aériennes ont pris fin et ont continué à extraire des corps des décombres jusqu'au lendemain matin.

53. Jiné, un village dans la zone rurale à l'ouest d'Alep qui se trouve juste à la frontière du gouvernorat d'Edleb, est contrôlé notamment par Hay'at Tahrir al-Cham, le Mouvement islamique Ahrar al-Cham et plusieurs groupes locaux de l'Armée syrienne libre. Le 16 mars, le Commandement central des États-Unis a déclaré que « les forces armées américaines [avaient] mené une frappe aérienne contre Al-Qaida (...) tuant plusieurs terroristes » dans un lieu de rassemblement à Edleb¹⁰. Il a, par la suite, précisé que cette déclaration portait sur la frappe aérienne qui a touché Jiné. Dans les jours qui ont suivi, les médias et des organisations non gouvernementales ont indiqué que toutes les victimes étaient des civils qui assistaient à un cours de religion à la mosquée Omar ben Khattab, bien que le Pentagone ait nié avoir frappé une mosquée ou tué des civils. La mosquée se trouve à environ 1,5 kilomètre du centre de Jiné, entre Jiné et Ibeen. La frappe aérienne a été menée par les forces armées des États-Unis en leur qualité de membre de la coalition internationale.

54. Le 7 juin, le Commandement central des États-Unis a présenté un résumé des conclusions de son enquête sur ces faits, au cours de laquelle ont été entendues des « dizaines de personnes », dont aucune cependant ne se trouvait à Jiné au moment de la frappe¹¹. Il a conclu que la frappe avait fait un mort parmi les civils, probablement un enfant, mais il a noté que cette perte était proportionnée à la poursuite d'un objectif militaire légitime, étant donné qu'il a affirmé avoir visé un bâtiment, qui était adjacent à une salle de prière, où un rassemblement d'Al-Qaida, notamment de chefs régionaux, avait lieu.

¹⁰ Voir www.centcom.mil/MEDIA/PRESS-RELEASES/Press-Release-View/Article/1121747/us-forces-strike-al-qaeda-in-syria/.

¹¹ Le 7 juin, le Commandement central des États-Unis a publié sur Twitter un résumé de ses conclusions et a organisé une réunion d'information à huis clos pour les journalistes dont il a été largement question dans les médias. Par la suite, une organisation non gouvernementale a publié en ligne une transcription officielle de la réunion qui correspondait aux détails publiés par les médias.

55. Le Commandement central des États-Unis a affirmé qu'un avion de chasse F-15 avait largué 10 bombes sur le bâtiment adjacent à la salle de prière, qu'un drone MQ-9 avait tiré deux missiles sur des cibles qui étaient sorties du bâtiment et que les armes choisies avaient été conçues pour éviter les dommages collatéraux. Il a ajouté que l'équipe avait reçu des informations sur la cible trois jours avant l'attaque mais qu'elle n'avait commencé à la planifier que le jour de la frappe. Il a également reconnu que l'équipe n'avait pas identifié le caractère religieux des bâtiments, ce qu'il a admis être une erreur qui aurait pu être évitée. Enfin, il a mis en évidence des irrégularités dans la relève des équipes de service, ce qui avait « contribué à un défaut d'appréciation de la situation, de connaissances et de compréhension chez les membres de la cellule d'opération »¹².

56. À l'origine, l'enquête sur les circonstances entourant les frappes aériennes visait essentiellement à déterminer s'il existait une cible légitime. La Commission a réuni des images satellites et des photos prises sur le site, qui corroboraient les affirmations du Commandement central des États-Unis selon lesquelles les armes utilisées devaient éviter les dommages collatéraux. Elle a déterminé à partir de fragments de bombes prélevés sur le site que de nombreuses bombes d'aviation s'étaient abattues sur la structure touchée. Une analyse des fragments prélevés sur le site, les photos, les images satellites et les dépositions des témoins ont démontré qu'au moins huit GBU-39 (bombes guidées) et d'autres munitions ont été utilisées. Bien que seuls des fragments de GBU-39 aient été retrouvés, il est probable, au vu de la profondeur du cratère, que deux munitions interarmes d'attaque directe de 226 kilogrammes avec des détonateurs à action différée aient également été utilisées. Les détonateurs à action différée sont utilisés pour limiter les dommages collatéraux, puisque la bombe qui en est équipée devrait exploser sous terre, faisant ainsi s'effondrer la structure visée tout en contenant le souffle et la fragmentation dans une zone localisée.

57. La bombe GBU-39, utilisée pour cibler précisément certaines parties d'un bâtiment, est une bombe de faible puissance avec un souffle et une fragmentation minimums. Elle a été utilisée pour détruire la cible en provoquant le moins de dommages collatéraux possibles dans la zone environnante, notamment dans la salle de prière adjacente. Dans la frappe qui a suivi, deux missiles Hellfire ont tué des personnes fuyant la mosquée. Il s'avère que des fragments de missile Hellfire ont été prélevés à l'extérieur du site, et les marques de fragmentation sur la route correspondent à un missile Hellfire contenant un manchon de fragmentation autour de l'ogive.

58. La mosquée Omar ben Khattab fait partie d'un édifice religieux plus grand, qui comprend un bâtiment de services adjacent à une salle de prière utilisée pour les rassemblements religieux. Les personnes auditionnées l'ont décrite comme une mosquée très connue dans la région et comme la plus grande de Jiné et des villages des alentours. Les témoins ont par la suite indiqué que le bâtiment de services était celui qui avait été directement touché par les frappes aériennes. Outre des salles de rassemblement, il comprenait une cuisine pour préparer le repas des fidèles, une salle à manger et des salles d'eau. Pour les personnes auditionnées, le bâtiment de services faisait partie de la mosquée, et il est incontestable que de tels bâtiments sont essentiels au fonctionnement des mosquées, qui font souvent office d'institution éducative pour la communauté et de lieux de socialisation pour les fidèles.

59. La plupart des habitants de Jiné, les parents des victimes et les premiers intervenants entendus par la Commission ont indiqué que le soir en question, un rassemblement religieux était organisé dans le bâtiment de services de la mosquée. Il s'agissait d'un événement régulier auquel des centaines de fidèles assistaient : chaque mardi, les fidèles se rassemblaient pour la prière du coucher de soleil, un cours de religion suivi de la prière du soir, et un repas. La frappe aérienne a touché le bâtiment de services vers 18 h 55, juste après la fin du cours de religion, pendant la préparation du repas. La prière du soir devait commencer quinze minutes plus tard. Les personnes auditionnées ont indiqué que plusieurs frappes aériennes avaient touché le centre du bâtiment, provoquant son implosion. Excepté deux rescapés, toutes les personnes qui se trouvaient dans la cuisine ou dans les salles d'eau, soit au moins 15 personnes selon les estimations, ont été tuées. Alors que des

¹² Ibid.

personnes essayaient de s'échapper par la porte occidentale, un drone a tiré deux missiles, les tuant ainsi dans la rue.

60. En l'espèce, le bâtiment de services faisait partie de la mosquée et servait à des fins religieuses. Les mosquées sont des objets bénéficiant d'une protection en vertu du droit international humanitaire. Les objets bénéficiant d'une telle protection ne peuvent pas être la cible d'attaques à moins qu'ils ne soient utilisés à des fins militaires, ce qui aurait été le cas si un rassemblement de chefs régionaux d'Al-Qaida y avait effectivement eu lieu. Le Commandement central des États-Unis n'a publié aucune information démontrant que tel était le cas. En outre, les informations réunies par la Commission ne permettent pas d'affirmer qu'un tel rassemblement avait lieu à ce moment. Les personnes auditionnées ont indiqué que le rassemblement était strictement religieux et ont expliqué que la plupart des personnes présentes étaient des habitants de Jiné, et que nombre d'entre elles étaient des personnes déplacées dans le pays à l'exception de quelques habitants de villes voisines comme Atareb.

61. Cependant, certaines personnes auditionnées ont relevé la présence dans le village de membres de Hay'at Tahrir al-Cham, et il ne peut pas être exclu que quelques-uns d'entre eux aient participé au rassemblement. À cet égard, la Commission note que même si des bombes conçues pour provoquer moins de dommages collatéraux ont été utilisées, l'équipe des États-Unis qui a défini la cible n'avait pas pleinement pris conscience de la cible réelle et du fait qu'elle faisait partie d'une mosquée où les fidèles se réunissaient pour prier tous les mardis. En outre, bien que l'équipe chargée de définir la cible ait disposé d'informations sur cette dernière trois jours avant l'attaque, elle n'a pas procédé à des vérifications supplémentaires de la cible pendant ce temps, ce qu'elle aurait dû faire si elle avait su qu'il s'agissait d'une mosquée. Par conséquent, la Commission conclut que les forces armées des États-Unis n'ont, en violation du droit international humanitaire, pas pris toutes les précautions pratiquement possibles pour éviter ou réduire au minimum les pertes accidentelles en vies humaines dans la population civile, les blessures aux personnes civiles et les dommages aux biens de caractère civil.

B. Installations médicales

62. Depuis le début, le conflit en Syrie a été marqué par les tragiques attaques perpétrées contre les installations médicales et le personnel de santé. Pour protéger les infrastructures de soins de santé, le personnel et les patients, nombre d'hôpitaux et de cliniques situés dans les régions sous le contrôle de l'opposition ont été transférés dans des sous-sols blindés ou parfois dans des caves creusées dans la montagne. Les caves transformées en hôpitaux sont généralement situées en périphérie des villes syriennes, à l'écart de tout autre bâtiment. Si ces mesures visent à assurer une meilleure protection, les attaques intentionnelles prenant pour cible les hôpitaux souterrains ou les hôpitaux situés dans des caves continuent.

63. Entre mars et avril, quand les forces armées syriennes et russes ont intensifié leurs offensives aériennes pour prendre le contrôle de Kafr Zeïta, Mourek et Latamné, les dernières villes au nord de Hama sous le contrôle de Hay'at Tahrir al-Cham et de groupes armés, les frappes aériennes sur les installations médicales au nord de Hama et au sud d'Edleb se sont multipliées. Ces attaques ont eu lieu peu de temps avant et après l'utilisation d'armes chimiques par les forces armées syriennes dans la région (voir par. 69 et 70 ainsi que 72 à 77 ci-après), ce qui a par conséquent empêché les victimes des attaques chimiques de recevoir les soins médicaux essentiels. Dans l'une des attaques, les forces progouvernementales ont utilisé du chlore, et des armes incendiaires à sous-munition dans une autre. La Commission a déjà signalé que les forces progouvernementales avaient utilisé de telles armes pour attaquer des installations médicales et les personnes prodiguant des soins médicaux dans la partie orientale d'Alep¹³.

64. Dans l'après-midi du 5 mars, une frappe aérienne a touché l'hôpital souterrain Al-Sham de Kfar Noubl, au sud d'Edleb, détruisant deux étages et un générateur et blessant un agent hospitalier. Les personnes auditionnées ont rappelé que l'hôpital avait été mis hors

¹³ Voir A/HRC/34/64, par. 33 à 35.

service par une frappe aérienne le 25 février, sans quoi les victimes civiles auraient été beaucoup plus nombreuses. Le 25 mars, aux environs de 13 heures, un hélicoptère des forces armées syriennes a largué un baril explosif sur l'hôpital de Latamné, tuant trois civils – un chirurgien et deux patients – et faisant plusieurs blessés parmi le personnel et les patients. Les photos des restes de l'arme fournies à la Commission montrent une bombe au chlore improvisée. Les témoins oculaires ont seulement entendu un léger bruit en provenance du baril avant qu'une fumée jaune verdâtre qui avait une très forte odeur d'agents nettoyants ne s'en échappe. L'utilisation de chlore est également corroborée par les symptômes qui ont été décrits : au moins 32 personnes ont été blessées dans l'attaque, la plupart d'entre elles présentant des irritations de la gorge et des yeux, des difficultés respiratoires, des vomissements et de la mousse qui leur coulait de la bouche. Une personne auditionnée a indiqué que certains des blessés étaient des combattants d'un groupe armé. À cet égard, la Commission note que l'utilisation d'armes chimiques est interdite en toutes circonstances, y compris pour atteindre un objectif militaire.

65. Le 2 avril, l'hôpital national de Maaret el-Noman a été touché par au moins trois bombes d'aviation à détonateur à action différée (voir annexe II, par. 15). Deux jours plus tard, une frappe aérienne a touché le poste de secours Al-Rahma à Khan Cheïkhoun (voir annexe II, par. 17 et 18). Une clinique située à Heish, au sud d'Edleb, a été touchée par des frappes aériennes le 7 avril, et un témoin oculaire a indiqué avoir vu un avion larguer une bombe qui dispersait de nombreuses bombes plus petites, dont plusieurs ont touché le générateur à carburant, lequel a pris feu, ce qui a contraint la clinique à changer d'emplacement. D'après les photos des restes des armes, la clinique a été touchée par une bombe à sous-munitions ShOAB-0.5 et des bombes à sous-munitions incendiaires. Le 22 avril, vers 14 heures, une frappe aérienne a touché une cave abritant un hôpital à Abedin, au sud d'Edleb, faisant 7 morts, dont une petite fille de 6 mois en attente d'une opération chirurgicale. Les autres victimes étaient ses parents, une infirmière et trois patients. Le 28 avril, aux environs de 16 heures, une frappe aérienne a touché et endommagé un bâtiment à Kafr Zeïta abritant un hôpital chirurgical et une maternité. Vers 2 heures du matin le 29 avril, l'hôpital a subi une nouvelle attaque aérienne qui a directement touché les urgences et a contraint à faire évacuer tous les patients vers le seul hôpital encore en activité à Kafr Zeïta qui se situe dans une cave. Plus tard ce jour-là, vers 14 heures, une troisième frappe aérienne a complètement détruit l'installation où naissaient jusque-là plus de 100 bébés par mois. Les images satellites montrent les dégâts causés à l'hôpital par la frappe aérienne, probablement par une arme à effet de souffle de 250 kilogrammes, ainsi que plusieurs tirs ratés de peu.

66. Le nombre et la fréquence des attaques visant des installations médicales, en particulier les bombardements répétés des mêmes installations et l'absence systématique d'alarmes, démontrent assurément que les forces progouvernementales continuent de prendre intentionnellement pour cible ces installations dans le cadre de leur stratégie de guerre, ce qui constitue le crime de guerre consistant à attaquer délibérément des biens protégés¹⁴. De surcroît, les attaques délibérées contre le personnel de santé relèvent du crime de guerre consistant à attaquer intentionnellement le personnel médical. En outre, l'attaque au chlore de l'hôpital de Latamné du 25 mars constitue une violation de la Convention sur les armes chimiques. La Commission rappelle que l'utilisation des armes chimiques est interdite en vertu du droit international humanitaire coutumier, indépendamment de la présence d'une cible militaire légitime, y compris leur utilisation contre des combattants ennemis, étant donné que les effets de ces armes frappent aveuglément par nature et que ces armes sont conçues pour causer des maux superflus et des blessures inutiles.

¹⁴ Voir A/HRC/27/60, par. 109 à 111 ; A/HRC/33/55, par. 42 à 65 ; et A/HRC/34/64, par. 30 à 40. Voir également Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, « Human rights abuses and international humanitarian law violations in the Syrian Arab Republic, 21 July 2016-28 February 2017 », par. 15 à 19. Consultable à l'adresse suivante : www.ohchr.org/Documents/Countries/SY/A_HRC_34_CRP.3_E.docx.

VI. Utilisation d'armes chimiques

67. Entre mars 2013 et mars 2017, la Commission a recensé 25 incidents impliquant l'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne, dont 20 étaient le fait des forces gouvernementales et visaient essentiellement des civils¹⁵. Au cours de la période considérée, les forces gouvernementales ont de nouveau utilisé des armes chimiques contre des civils à Khan Cheikhoun, à Latamné, localité située à environ 11 kilomètres au sud de Khan Cheikhoun, et dans la Ghouta orientale.

68. Alors que Khan Cheikhoun et Latamné sont contrôlées par Hay'at Tahrir al-Cham, Ahrar al-Cham et divers groupes de l'Armée syrienne libre, la Ghouta orientale est en majeure partie aux mains de Jaish al-Islam et de Faylaq al-Rahman. Au moment des frappes à l'arme chimique sur Khan Cheikhoun et Latamné, les forces syriennes et russes menaient une campagne d'opérations aériennes contre Hay'at Tahrir al-Cham et plusieurs groupes armés dans le nord de Hama et au sud d'Edleb.

69. Le 30 mars, vers 6 h 30 du matin – soit cinq jours après le largage par les forces syriennes d'une bombe au chlore sur l'hôpital de Latamné (voir par. 64 ci-dessus) –, un avion de combat non identifié a lâché deux bombes au-dessus d'une parcelle agricole au sud du village de Latamné. D'après les souvenirs des personnes interrogées, la première bombe n'a fait quasiment aucun bruit, mais a libéré « des agents toxiques » sans odeur particulière, tandis que la seconde a provoqué une forte explosion. Après le largage de la première bombe, au moins 85 personnes ont souffert de gêne respiratoire et d'évanouissement et présentaient des yeux rouges et des troubles de la vision. Figuraient parmi les blessés 12 agriculteurs qui se trouvaient à 300 mètres du point d'impact, dont deux mineurs. Neuf soignants ayant prodigué des soins sans protection ont également été intoxiqués.

70. Bien que la Commission ne soit pas en mesure d'identifier l'agent exact auquel les victimes de l'incident du 30 mars ont été exposées, les symptômes manifestés par les personnes interrogées, notamment faiblesse du pouls dans un cas, et pupilles contractées, suffocation, nausées et spasmes dans un autre, sont caractéristiques d'un empoisonnement par un composé organique à base de phosphore, du type pesticide ou agent neurotoxique. L'absence d'odeur caractéristique de chlore, conjuguée aux intoxications subséquentes du personnel médical ayant prodigué des soins aux victimes, corrobore la thèse de l'utilisation d'un produit chimique toxique autre que le chlore. Attendu que les forces syriennes et russes menaient une campagne d'opérations aériennes dans la région, que l'on ignore si les forces russes ont à un quelconque moment utilisé des armes chimiques en République arabe syrienne¹⁶ et que l'armée de l'air syrienne a utilisé de façon répétée des armes chimiques, il existe des motifs raisonnables de conclure que l'armée de l'air syrienne a largué des armes chimiques sur Latamné le 30 mars.

71. Dans le cadre de l'offensive menée pour assiéger totalement Barzé, Tichrine et Qaboun (voir annexe III, par. 3), trois roquettes lancées dans l'après-midi du 29 mars depuis les positions des forces gouvernementales ont touché une zone résidentielle du centre de la municipalité de Qaboun, près de l'hôpital Al-Hayat, ainsi que Tichrine, une localité voisine. Un nuage blanc s'est échappé d'une des roquettes tombée à Qaboun, puis, selon le récit de plusieurs témoins, un gaz s'est dispersé, chargé d'une forte odeur de chlore domestique. Trente-cinq personnes ont été blessées, dont une femme et deux enfants. Les victimes présentaient des symptômes attestant une exposition au chlore, tels que gêne respiratoire, toux et rhinorrhée. Les cas les plus graves ont été traités avec de l'hydrocortisone à 1 % et un apport d'oxygène. Le 7 avril, peu après midi, deux hommes ont été admis à l'hôpital Al-Hayat avec des manifestations plus légères de ces mêmes symptômes. Au cours de la première semaine de juillet, les forces gouvernementales ont utilisé du chlore contre les combattants de Faylaq ar-Rahman dans des quartiers de Damas à

¹⁵ Voir A/HRC/23/58, par. 136 à 40 ; A/HRC/27/60, par. 115 à 118 ; A/HRC/28/69, par. 15, 43 et 44 ; A/HRC/30/48 et Corr.1, par. 39 ; A/HRC/33/55, par. 30 ; et A/HRC/34/64, par. 17, 34, 35, 39 et 52 à 56. Voir également Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, « Human rights abuses and international humanitarian law violations in the Syrian Arab Republic, 21 July 2016-28 February 2017 », par. 49 à 51.

¹⁶ Voir A/HRC/34/64, par. 17.

trois reprises : le 1^{er} juillet à Ain Tarma, le 2 juillet à Zamalka et le 6 juillet à Jobar. Au total, 46 combattants ont eu les yeux injectés de sang et présenté des signes d'hypoxie, de rhinorrhée, de toux spastique et de sécrétions bronchiques.

72. Au cours de la période considérée, c'est à Khan Cheïkhoun qu'a eu lieu la plus grave des attaques chimiques menées par les forces syriennes. Tôt dans la matinée du 4 avril, des informations ont fait état d'attaques aériennes au gaz sarin sur la ville. Des dizaines de civils auraient été tués et des centaines d'autres blessés. Les responsables russes et syriens ont nié l'utilisation d'armes chimiques par les forces syriennes et ont expliqué que les frappes aériennes menées par ces dernières à 11 h 30 ce jour-là avaient visé un dépôt d'armes chimiques aux mains des terroristes.

73. Pour établir les faits relatifs à ces allégations, la Commission a adressé, le 7 avril, une note verbale au Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des institutions spécialisées en Suisse par laquelle elle demandait des informations au Gouvernement. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune réponse n'avait été reçue. La Commission a mené 43 entretiens avec des témoins oculaires, des victimes, des premiers intervenants et des membres du personnel médical. Elle a également recueilli des images satellites¹⁷, des photographies d'éclats de bombes, des informations d'alerte rapide et des vidéos de la zone qui aurait été touchée par les frappes aériennes. La Commission a également tenu compte des conclusions du rapport de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur les résultats de sa mission d'établissement des faits¹⁸. On trouvera ci-après un résumé des conclusions de la Commission, qui sont présentées dans leur intégralité à l'annexe II.

74. Les personnes interrogées et les informations d'alerte rapide indiquent qu'un Sukhoï Su-22 a mené quatre frappes aériennes contre Khan Cheïkhoun vers 6 h 45 du matin. Les forces syriennes sont les seules à utiliser cet appareil¹⁹. D'après la Commission, l'appareil aurait largué trois bombes conventionnelles, probablement du type OFAB-100-120, et une bombe chimique. Des témoins oculaires ont rapporté que la dernière avait fait moins de bruit et dégagé moins de fumée que les trois autres. Les photographies des débris donnent à penser qu'il s'agissait d'une bombe chimique du type de celles fabriquées dans l'ex-Union soviétique.

75. L'attaque chimique a fait au moins 83 morts, dont 28 enfants et 23 femmes, et 293 blessés, dont 103 enfants. D'après les prélèvements effectués sur les dépouilles lors des autopsies et sur les personnes traitées dans un pays voisin, la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a conclu que les victimes avaient été exposées à du sarin ou à une substance y ressemblant. Les nombreux renseignements recueillis séparément par la Commission sur les symptômes présentés par les victimes vont dans le sens d'une exposition au sarin.

76. Les personnes interrogées ont nié l'existence d'un dépôt d'armes près du point d'impact de l'attaque à l'arme chimique. La Commission note qu'il est extrêmement peu probable qu'une frappe aérienne soit parvenue à libérer le sarin potentiellement stocké dans un tel dépôt dans des quantités telles que cela pourrait expliquer le nombre de victimes signalées. Premièrement, si une telle cache d'armes avait été détruite par une frappe aérienne, l'explosion aurait détruit l'essentiel de la substance qui y était stockée ou l'aurait enfouie dans les décombres, où elle aurait été absorbée, et non pas libéré d'importantes quantités dans l'atmosphère. Deuxièmement, le dépôt serait aujourd'hui encore fortement contaminé, ce que rien ne démontre. Troisièmement, la thèse avancée par les responsables russes et syriens n'explique pas pourquoi c'est à ce moment-là que des victimes ont été

¹⁷ L'analyse des images satellitaires a été transmise par le Programme opérationnel pour les applications satellitaires ; elle est disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/IICISyria/Pages/Documentation.aspx (en anglais et en arabe uniquement).

¹⁸ Disponible à l'adresse suivante : www.opcw.org/fileadmin/OPCW/Fact_Finding_Mission/s-1510-2017_e_.pdf.

¹⁹ Voir Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, « Human rights abuses and international humanitarian law violations in the Syrian Arab Republic, 21 July 2016-28 February 2017 », par. 27.

identifiées – soit plusieurs heures avant l’heure de l’attaque indiquée par les responsables russes et syriens.

77. Compte tenu de ce qui précède, la Commission estime qu’il existe des motifs raisonnables de croire que les forces syriennes ont lâché une bombe au sarin sur Khan Cheïkhoun à environ 6 h 45 le matin du 4 avril, ce qui est constitutif des crimes de guerre d’utilisation d’armes chimiques et d’attaques aveugles contre une zone habitée par des civils. L’utilisation du sarin par les forces syriennes constitue également une violation de la Convention sur l’interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l’emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

VII. Enquêtes en cours

78. La Commission est sérieusement préoccupée par la sécurité des civils dans le gouvernorat de Raqqa, en raison de l’offensive menée par les Forces démocratiques syriennes et la coalition internationale pour chasser l’EIIL de la ville de Raqqa. Si de nombreux quartiers ont été rapidement repris, plus de 190 000 civils ont fui dans les zones placées sous le contrôle des Forces démocratiques syriennes dans le nord du gouvernorat de Raqqa, où ils vivent pour la plupart dans les camps d’Ain Issa et de Mabrouka. Ces camps ne disposent pas des ressources et des capacités nécessaires à une prise en charge adaptée. On estime que quelque 60 000 autres civils se trouvant dans la ville de Raqqa sont toujours gravement menacés par les frappes aériennes quotidiennes. Les problèmes de sécurité évoqués pendant les entretiens ne sont toujours pas résolus.

79. La Commission mène actuellement des enquêtes sur plusieurs allégations faisant état de frappes aériennes sur Raqqa, notamment du bombardement du village d’Al-Mansoura, à l’époque tenu par l’EIIL, qui aurait fait jusqu’à 200 victimes civiles. La Commission a recueilli des informations crédibles sur le bombardement, dans la nuit du 21 mars, de l’école Al-Badiya d’Al-Mansoura, qui servait depuis 2012 à héberger des personnes déplacées. Au moment de cette frappe, l’ancienne école, située à environ 1,5 kilomètre du village, abritait plus de 200 personnes, pour la plupart des familles déplacées originaires de Palmyre, de Homs, mais aussi de Hama et d’Alep. Plusieurs victimes venaient d’arriver, notamment en provenance de Maskanah et d’Alep, tandis que d’autres déplacés y vivaient depuis des années. L’attaque a été menée pendant la nuit, alors que les habitants dormaient. La quasi-totalité des personnes qui se trouvaient à l’intérieur de l’école au moment de la frappe ont été tuées ; quelques rescapés, dont des femmes et des enfants, ont été grièvement blessés. D’après les informations disponibles, au moins deux familles de combattants de l’EIIL avaient vécu dans cette école auparavant, mais en étaient parties environ un mois avant l’attaque aérienne.

80. Après l’offensive menée pour libérer Manbij, dans le gouvernorat d’Alep, de l’emprise de l’EIIL, les Forces démocratiques syriennes ont eu besoin d’importants renforts pour préparer le terrain et reprendre la ville de Raqqa. Les besoins en « main-d’œuvre » supplémentaire se sont traduits par la conscription forcée de milliers de civils, principalement d’hommes et de jeunes garçons, et par l’arrestation de ceux qui s’y opposaient. Les enquêtes sont en cours.

VIII. Conclusions

81. **Les civils, dans tout le pays, continuent de représenter l’immense majorité des victimes du conflit syrien, les enfants et les personnes déplacées étant toujours les groupes de population les plus exposés à la violence. L’accord sur les zones de désescalade conclu en mai à Astana a entraîné une baisse d’intensité notable des hostilités et, partant, une réduction du nombre de victimes civiles, d’abord dans le gouvernorat d’Edleb et à l’ouest d’Alep, et plus récemment, au sud du pays, dans les provinces de Deraa, Qouneïtra et Soueïda. Cette situation pourrait donner lieu à un cessez-le-feu plus large, mais il faudrait convenir rapidement des modalités de mise en œuvre d’un tel accord et veiller à ce qu’elles soient effectivement appliquées ; comme**

on l'a vu avec les accords de cessez-le-feu précédents, les retards d'exécution compromettent la viabilité de tout accord de ce type et risquent d'exposer les civils à de nouveaux dangers.

82. Sur tout le territoire de la République arabe syrienne, les parties belligérantes ont continué d'assiéger des populations et d'instrumentaliser l'aide humanitaire pour obtenir la reddition de leurs adversaires. Les trêves locales conclues à Fouaa et Kefraya, à Madaya et Zabadani, ainsi qu'à Barzé, Qaboun et Tichrine, comprenaient des clauses d'évacuation qui ont provoqué le déplacement forcé de civils de ces zones.

83. Au cours de la période considérée, Hay'at Tahrir al-Cham, l'EIL et les combattants de groupes armés se sont attaqués aux minorités religieuses, organisant des attentats à la voiture piégée et des attentats-suicide et recourant à des tireurs embusqués et à des prises d'otages. À Rachidin, un attentat à la voiture piégée visant des personnes ayant fui les villes musulmanes chiïtes de Fouaa et de Kefraya, précédemment assiégées, a fait 96 morts, dont 68 enfants. Après cet attentat, des dizaines de personnes ont été portées disparues ; au moins 17 civils ont été pris en otages par des groupes armés.

84. Les forces gouvernementales ont utilisé des armes chimiques illégales à quatre reprises au moins. Dans le cas le plus grave, l'armée de l'air syrienne a utilisé du sarin à Khan Cheïkhoun, tuant des dizaines de civils, dont une majorité de femmes et d'enfants. De nombreuses infrastructures médicales ont été détruites à l'issue des frappes aériennes effectuées par les forces progouvernementales dans les environs de Khan Cheïkhoun, ce qui n'a fait qu'accentuer les souffrances des victimes de l'attaque au sarin. Dans les gouvernorats d'Idlib et de Hama et dans la Ghouta orientale, les forces syriennes ont également utilisé du chlore comme arme.

85. Dans les zones contrôlées par l'EIL, les civils demeurent extrêmement exposés à la violence. À Raqqa, l'offensive que mènent les Forces démocratiques syriennes et la coalition internationale pour repousser l'EIL a rapidement permis de reprendre de nombreux quartiers. Les frappes aériennes auraient tué et blessé de très nombreux civils. L'offensive a également entraîné le déplacement de 190 000 personnes, dont un grand nombre vit aujourd'hui dans des conditions dangereuses. Les enquêtes se poursuivent.

IX. Recommandations

86. Outre les recommandations présentées ci-après, la Commission rappelle les recommandations qu'elle avait formulées dans ses précédents rapports.

87. La Commission recommande à tous les belligérants de prendre les mesures suivantes :

a) Lever immédiatement tous les sièges et cesser les stratégies destinées à obtenir la reddition de leurs adversaires, qui affectent principalement les civils, notamment les stratégies consistant à affamer la population et à la priver d'aide humanitaire, de nourriture, d'eau et de médicaments ;

b) Procéder à l'évacuation des zones assiégées conformément au droit international humanitaire et à la résolution 2328 (2016) du Conseil de sécurité, qui prévoit que l'évacuation des civils doit être volontaire et s'effectuer vers la destination finale choisie par les intéressés, et qu'il faut protéger tous les civils évacués, notamment en les traitant avec dignité et en leur évitant la crainte d'un préjudice ;

c) S'abstenir de conclure à l'avenir tout accord d'évacuation qui entraînerait le déplacement forcé de populations civiles à des fins militaires ;

d) Offrir une protection adéquate à toutes les personnes déplacées et protéger le droit au retour des personnes déplacées et des réfugiés, notamment en assurant leur sécurité et en garantissant leurs droits de propriété ;

e) S'abstenir d'attaquer les sites culturels et historiques lorsqu'ils ne sont pas utilisés à des fins militaires et aider activement à la protection de ces sites ;

f) Interdire effectivement l'enrôlement d'enfants et leur participation aux hostilités, et garantir la protection effective des droits de l'enfant, y compris l'accès à l'éducation ;

g) Prendre toutes les précautions possibles pour réduire au minimum les souffrances de la population civile lors des opérations menées dans des zones peuplées de civils, en particulier lors de l'offensive visant la ville de Raqqa et les zones contrôlées par l'EIIL ;

h) Mener des enquêtes sur le comportement de leurs forces et en publier les résultats.

88. La Commission recommande au Gouvernement syrien :

a) De cesser immédiatement d'utiliser des armes chimiques, y compris le chlore et le sarin, qui, de par leur composition, causent des maux superflus et des souffrances inutiles ;

b) De cesser, conformément à ses obligations en vertu du droit international coutumier et à la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité, les attaques contre les installations médicales, le personnel médical et les moyens de transport sanitaire ;

c) De veiller à ce que la législation en vigueur et les futures lois relatives aux questions juridiques et administratives touchant les civils, y compris les droits de propriété, soient conformes au droit international des droits de l'homme, au droit des réfugiés et au droit international humanitaire, et soient applicables sur la base de l'égalité à tous les Syriens, en prenant particulièrement en considération l'ensemble des personnes déplacées et des réfugiés ;

d) D'autoriser la Commission à se rendre dans le pays.

89. La Commission recommande aux groupes armés antigouvernementaux :

a) De respecter le droit international humanitaire coutumier et de cesser les attaques délibérées contre les civils, notamment contre les membres de minorités religieuses ;

b) De mettre un terme aux enlèvements et prises d'otages, ainsi qu'aux pratiques s'apparentant aux disparitions forcées ;

c) De prendre d'urgence des mesures pour sanctionner ou révoquer les personnes placées sous leur commandement qui sont responsables de tels actes.

90. La Commission recommande à la communauté internationale :

a) Conformément à l'obligation qui lui incombe de respecter et de faire respecter les Conventions de Genève relatives à la protection des victimes des conflits armés internationaux, de s'abstenir de fournir des armes, des fonds ou d'autres formes de soutien aux parties au conflit si ce soutien risque d'être utilisé pour commettre des violations du droit international humanitaire, et de ratifier les instruments visant à promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en matière de transferts d'armement, en particulier le Traité sur le commerce des armes ;

b) De s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des sanctions unilatérales (mesures coercitives unilatérales) qui sont illégales et entravent la pleine réalisation des droits de l'homme du peuple syrien, conformément à la résolution 68/162 de l'Assemblée générale (2013), et de veiller à ce que toute sanction légale adoptée soit strictement conçue de façon à minimiser son incidence sur l'assistance humanitaire et soit assortie des exemptions appropriées ;

c) D'encourager les efforts visant à faire respecter l'obligation de rendre des comptes, notamment en appuyant activement la création du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les

violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, conformément à la résolution 71/248 de l'Assemblée générale.

91. La Commission recommande au Conseil des droits de l'homme d'appuyer les recommandations formulées, notamment en transmettant le présent rapport au Secrétaire général, afin qu'il le porte à l'attention du Conseil de sécurité et que les mesures appropriées puissent être prises, et, selon la procédure officielle de soumission des rapports, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

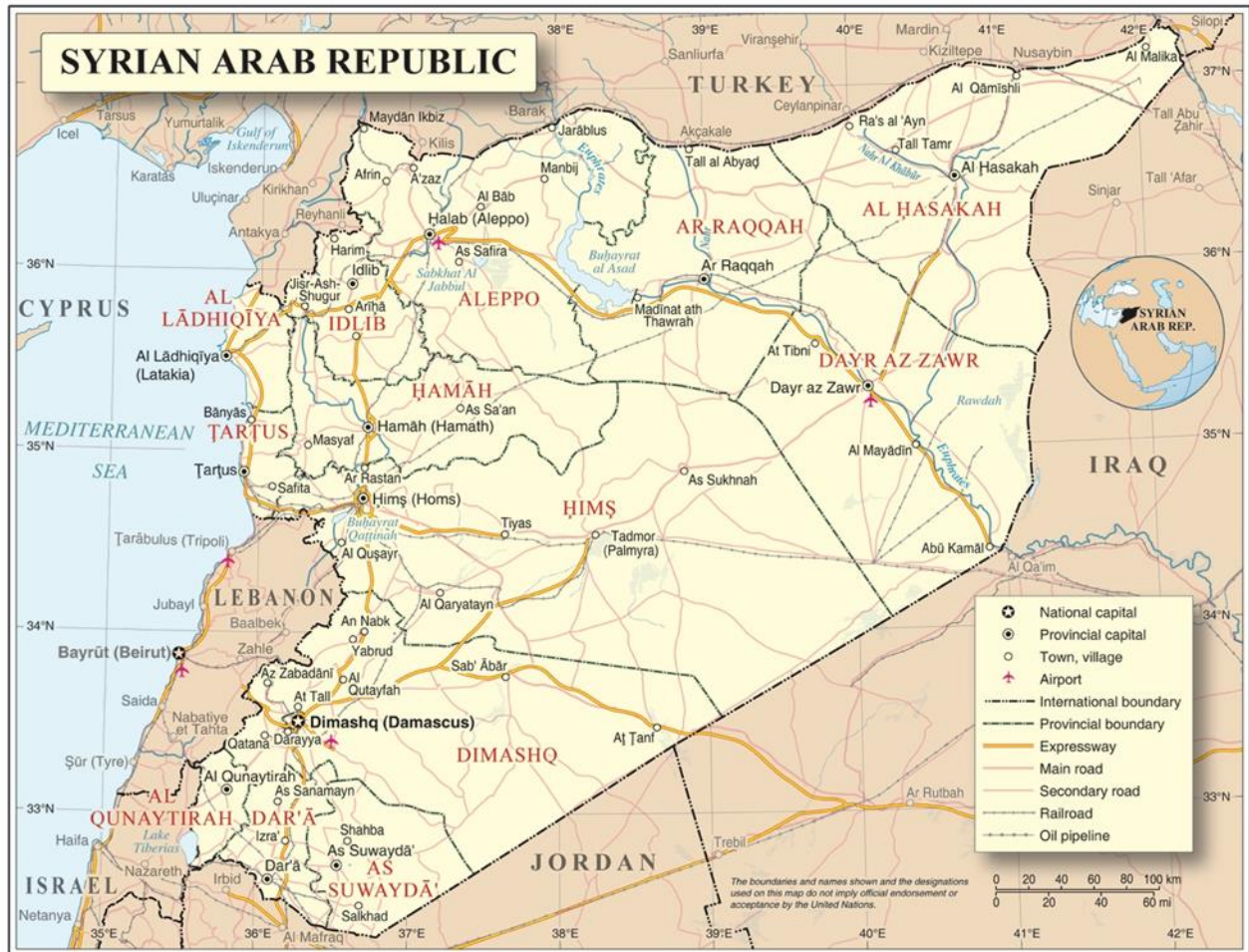
92. La Commission recommande à l'Assemblée générale d'approuver ses recommandations et de lui permettre de la tenir régulièrement informée.

93. La Commission recommande au Conseil de sécurité :

- a) D'appuyer ses recommandations ;
- b) De tenir compte dans son ordre du jour officiel des informations qu'elle lui fournit régulièrement ;
- c) D'user de son influence auprès des acteurs et parties concernés pour garantir la mise en place d'un processus de paix global et ouvert à tous, qui soit respectueux des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Annexe I

Map of the Syrian Arab Republic



Map No. 4204 Rev. 3 UNITED NATIONS
April 2012

Department of Field Support
Cartographic Section

Annexe II

Inquiry into allegations of chemical weapons used in Khan Shaykhun, Idlib, on 4 April 2017

I. Initial reports and allegations

1. On the morning of 4 April, public reports emerged that shortly after sunrise a series of airstrikes were launched on Khan Shaykhun, a town in southern Idlib which borders northern Hama. Khan Shaykhun is controlled by armed groups including Ahrar al-Sham and Hay'at Tahrir al-Sham (HTS), an umbrella coalition of extremist factions led by terrorist group Jabhat Fateh al-Sham (previously Jabhat al-Nusra). Throughout the day, news outlets and social media reported that dozens of civilians had died and hundreds of residents were suffering from symptoms consistent with exposure to sarin. The allegations would amount to the first sarin attack in the Syrian Arab Republic since 21 August 2013 when approximately 1,000 people were killed in Ghouta due to sarin exposure. Some hours later, between 11.30 and 1.30 p.m., the al-Rahma medical point and civil defence centre in Khan Shaykhun, which neighbour each other, were reportedly hit by airstrikes while treating patients of the alleged sarin attack. The al-Rahma medical point served as the main trauma facility in Khan Shaykhun.

II. Statements by Russian and Syrian authorities

2. During the course of the day on 4 April, Russian and Syrian authorities made public statements concerning the events in Khan Shaykhun. Both denied the involvement of Syrian forces in the alleged sarin attack suggesting instead that terrorist groups were responsible. The Ministry of Defence of the Russian Federation released a statement saying that the Syrian air force had struck a terrorist depot in Khan Shaykhun between 11.30 a.m. and 12.30 p.m., and that the depot included workshops where chemical warfare munitions were produced.¹ The Syrian Army issued a statement denying it had used chemical agents in Khan Shaykhun and that responsibility for the attack lied with militants.²

3. Syrian and Russian officials continued to make statements after 4 April. At a press conference on 6 April, the Syrian Minister of Foreign Affairs repeated the Russian Federation Ministry of Defence claim by saying that the Syrian “army attacked an arms depot belonging to Jabhat al-Nusra chemical weapons”. He denied that Government forces had used chemical weapons instead explaining that the first airstrike carried out by Syrian forces in Khan Shaykhun on 4 April was at 11.30 a.m.³ Subsequently, during an interview on 13 April, President Bashar al-Assad denied that the Syrian army had used sarin and said that the allegations were fabricated, noting “the West, mainly the United States, is hand-in-glove with the terrorists. They fabricated the whole story in order to have a pretext for the attack [on the Shayrat airbase]”. He added that “[i]f they said that we launched the sarin attack from that airbase, what happened to the sarin when they attacked the depots?”⁴, suggesting the Syrian army’s deployment concept for sarin relied on the storage of the

¹ Facebook post titled “Russian Defence Ministry comments on the destruction of a depot with terrorists’ chemical weapons near Khan Sheikhun carried out by the Syrian aviation”, posted by the Russian Federation Ministry of Defence on 4 April 2017, *available at* https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=1903432043232876&id=1492252324350852.

² *Syrian Army rejects claims of chemical weapons use in Idlib, blames militants*, SPUTNIK NEWS, 4 April 2014, *available at* <https://sputniknews.com/middleeast/201704041052292018-syrian-army-idlib-militants-chemical-weapons>.

³ *Live: Syrian FM Walid al-Moallem, holds press conference in Damascus*, YOUTUBE, video clip uploaded on 6 April 2017, *available at* <https://www.youtube.com/watch?v=AcaF1vC8SPA>.

⁴ Statement in response to the United States airstrike of 7 April against the Shayrat airbase in Homs.

agent itself.⁵ Finally, President al-Assad took the position that Khan Shaykhun is not a strategic area and that the Government does not have army or battles there.⁶ On 2 May, the Russian Federation Ministry of Defence said that Soviet ammunition Khab-250 was never exported outside of the USSR and was never filled with sarin.⁷

III. Methodology

4. To establish the facts surrounding these allegations, the Commission sent a note verbale on 7 April to the Permanent Representative of Syrian Arab Republic to the United Nations requesting information from the Government. At the time of writing, no response has been received. The Commission conducted 43 interviews with eyewitnesses, victims, first-responders, medical workers, and persons who visited the site after the attack. It also collected satellite imagery,⁸ photographs of bomb remnants, early warning reports, videos of the area allegedly impacted by the airstrikes, and reviewed photographs and videos of victims depicting symptoms. The Commission took into account the findings of OPCW report on the results of its Fact-Finding Mission (OPCW FFM).⁹ Taken as a whole, this body of information allowed the Commission to reach the narrative of events and findings below.

IV. Khan Shaykhun's location

5. Khan Shaykhun, a town controlled by armed groups and HTS, is located along the M5 highway. The M5, often described as the most important highway in Syria, connects the country's major cities including Damascus, Homs, Hama, and Aleppo, all of which are currently controlled by Government forces. Owing to its location, warring parties have fought for control over Khan Shaykhun since the early days of the conflict.

6. In March, the area was viewed as having increased strategic value as armed groups and HTS successfully attacked Government positions in Hama. Government forces reacted by carrying out a counter-offensive in southern Idlib, including in Khan Shaykhun, and the neighbouring towns of Kafr Zeita, Murek, and Al-Latamneh in northern Hama. If successful, this offensive would give Government forces control over the only pocket in northern Hama controlled by armed groups and HTS. Interviewees confirmed that in the days leading up to 4 April, numerous airstrikes impacted towns around the area of Khan Shaykhun. The Commission has also investigated and made findings on several incidents using airdropped munition which took place in the area in March and April, including through the use of chemical weapons in Al-Latamneh,¹⁰ and attacks on hospitals in southern Idlib and northern Hama.¹¹ The latter severely impacted the level of medical care which victims of chemical attacks received.

⁵ Information published by the OPCW about the materials declared by the Syrian Arab Republic as part of its chemical weapons stockpile contradicts this statement. See OPCW documents EC-M-34/DG.1 of 25 October 2013, EC-M-34/DEC.1, para. 2(a)(ii) of 15 November 2013, EC-M-36/DG.4 of 17 December 2013.

⁶ *AFP Interview President Assad on chemical attack*, YOUTUBE, 13 April, 2017, available at <https://www.youtube.com/watch?v=3WyVIhDgM9c>. Transcript of the interview available at <https://www.thepeninsulaqatar.com/article/13/04/2017/Transcript-of-exclusive-AFP-interview-with-Syria-s-Assad-1>.

⁷ Ministry of Defence: Ammunition HUB 250 has never been exported and were not filled with sarin, RUSSIAN REALITY, 2 May 2017, available at <https://rusreality.com/2017/05/02/ministry-of-defence-ammunition-hub-250-has-never-exported-and-were-not-filled-with-sarin>.

⁸ UNOSAT satellite imagery analysis uploaded on the webpage of the Commission at www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/ICISyria/Pages/IndependentInternationalCommission.aspx.

⁹ *OPCW Note by the Technical Secretariat, Report of the OPCW Fact-Finding Mission in Syria Regarding an Alleged Incident in Khan Shaykhun, Syrian Arab Republic*, April 2017 (hereinafter: "OPCW FFM report"), S/1510/2017, 29 April 2017, available at https://www.opcw.org/fileadmin/OPCW/Fact_Finding_Mission/s-1510-2017_e_.pdf.

¹⁰ A/HRC/36/55, paras. 69-70.

¹¹ A/HRC/36/55, paras. 63-65.

V. The events of 4 April

7. On the morning of 4 April, the sky was clear. At 6.26 a.m., early warning observers¹² reported that two Sukhoi 22 (Su-22) aircraft had taken off from Shayrat airbase, at least one of which was heading in the direction of Khan Shaykhun. Shayrat is a military airbase in Homs located approximately 120 kilometres south of Khan Shaykhun, and has been used by the Syrian air force throughout the conflict to launch attacks on Homs and Hama. Since late 2015, it is also used as a base by Russian forces. The Commission notes that two individuals interviewed by the OPCW claimed that on the morning of 4 April the early warning system did not issue warnings until 11 to 11.30 a.m., and that no aircraft were observed until that time.¹³ The Commission has not gathered any information to support this claim, but rather the opposite, as detailed below. Eyewitnesses explained seeing a plane over Khan Shaykhun at around 6.45 a.m., and numerous interviewees recalled hearing messages from the early warning system 20 minutes prior to the strikes. As further examined below (paras. 17-18), 11.30 a.m. was the time when the al-Rahma medical point in Khan Shaykhun was attacked by airstrikes including cluster incendiary munitions, though not chemical weapons.

8. At around 6.45 a.m., interviewees recalled seeing an aircraft flying low over Khan Shaykhun, which is consistent with the airspeed of the aircraft and the distance that needed to be covered. In the span of a few minutes, the aircraft, identified by interviewees as a Su-22, made two passes over the town and dropped four bombs. The Su-22 is easy to recognise, and difficult to mistake for anything else. Recognition features include a single vertical stabilizer, swing-wings, and flat intake mounted in the nose.¹⁴ Satellite imagery, photographs, and video footage corroborate witness accounts that air delivered munitions hit the impact points of the four bombs. As previously found by the Commission, only the Syrian air force uses Su-22s,¹⁵ an aircraft which has no night-time capability. The Russian Federation and the international coalition do not operate this type of aircraft. It is therefore concluded that the Syrian air force carried out airstrikes on Khan Shaykhun at around 6.45 a.m. on 4 April.

9. Three of the bombs created loud explosions, causing damage to buildings though apparently only one casualty. Based on crater analysis and satellite imagery, the Commission was able to identify three conventional bombs, likely OFAB-100-120, and the remaining a chemical bomb. The chemical bomb landed in the middle of a street in a northern neighbourhood of Khan Shaykhun, approximately 150 meters from al-Yousuf park, close to a bakery and a grain silo, which interviewees explained was not operational and unused for any purpose after having been hit by an airstrike in 2016. Eyewitnesses further recalled how this bomb made less noise and produced less smoke than the other three bombs, which is confirmed by video footage of the attack. Photographs of the impact site show a hole, too small to be considered a crater, and the remnants of what appears to have been a Soviet-era chemical bomb. The small hole is indicative of a weapon which used a contact fuze and small burster to deploy chemical agents, with the kinetic energy of the bomb's body creating most of the hole. Two parts of the bomb were found at the site, a large piece of the weapon body marked in green for chemical payload and a filler cap for chemical weapons. Although the Commission is unable to determine the exact type of chemical bomb used, the parts are consistent with sarin bombs produced by the former Soviet Union in the 250kg-class of bombs, which would have approximately 40kg of sarin, depending on the munition used.

10. The weather conditions at 6.45 a.m. of 4 April were ideal for delivering a chemical weapon. Data based on historical weather forecasts indicates that the wind speed was just over three kilometres per hour from the southeast, that there was no rain and practically no

¹² Early warning observers comprise civilians who monitor aircraft flights to provide other civilians with advance warning prior to an airstrike.

¹³ OPCW FFM report, paras. 5.27-5.29.

¹⁴ A/HRC/34/CRP.3, para. 26.

¹⁵ A/HRC/34/CRP.3, para. 27.

cloud cover, and that the temperature was around 13 degree Celsius.¹⁶ The OPCW FFM, in the absence of actual weather data recorded for Khan Shaykhun and instead relying on actual weather data recorded at three other locations in the area, concluded that the wind speed was low with uncertain direction, most likely coming from somewhere between the south and east. All available data indicates stable atmospheric conditions without significant turbulence. Under such conditions, the agent cloud would have drifted slowly downhill following the terrain features at the location (roads and open spaces), in a southerly and westerly direction. This is consistent with the observed locational pattern of individuals becoming affected by the agent cloud.

11. The chemical bomb released a cloud which spread over a distance between 300 and 600 metres from the impact point and killed at least 83 persons, including 28 children and 23 women. One interviewee said that most of those severely affected, including many who died, were within 200 meters to the south and west from the impact point of the bomb, while most of the ones less seriously injured were further away. Many of the deceased victims were buried in Khan Shaykhun.

12. Some of the victims died in bed and their bodies were not found until later on 4 April. A single mother who was out farming returned home to find all her four children dead. The body of one orphaned girl was found the following day. Also on 5 April, one interviewee found the body of a woman and her six children in a basement, where they had apparently tried to take shelter from the gas released by the chemical bomb. Another interviewee described how, on the way to his family's home, he witnessed people dying in the street and children desperately crying for the help of their parents. When he arrived at the house, he found his niece dead and his two sisters struggling to breathe. He lost consciousness shortly afterwards and woke up in hospital where he learned his sisters had died. In total, 293 persons, including 103 children, were injured. Medical practitioners expressed particular concern over parturient women and the effects that the toxic agent posed to their unborn babies. A lack of access to adequate medical equipment however prevented doctors from establishing whether foetuses were affected.

13. Upon learning of the airstrikes, civil defence teams from Khan Shaykhun and from neighbouring Heish went on location to assist in rescue efforts. They were unaware at the time of the possibility of the release of a chemical agent so they did not carry respirators or other protective equipment. Several fell ill upon arrival to the scene, and at least two died. When they realised a chemical agent may have been present, rescuers warned incoming teams of first-responders who carried respirators with them. Some of those using respirators reported that, despite this protection, they too felt affected by the gas. First-responders removed the clothes from victims, washed them with water, and provided them with oxygen masks. Several medical workers said that first-responders may have inadvertently exposed victims to additional quantities of sarin by removing the clothes on their upper bodies over their neck instead of cutting them off. By removing their clothes this way, victims would have inhaled sarin as the clothes passed by their mouths and noses.

14. After washing the victims, first-responders used ambulances, cars, and motorbikes to transport victims to several medical facilities in the area, with the al-Rahma medical point in Khan Shaykhun receiving approximately 80 victims. Others were taken to the al-Salam and al-Watany hospitals in Maarat al-Numaan, the Oday hospital in Saraqeb, and hospitals and clinics in Areeha, Ma'arat Misrin, Jarjnaz, Maar Shurin, Abdeen, Tal Minnes, Kafr Nabl, Banesh, Idlib city, Adnan Kewan, Haas, and Bab al-Hawa. Overall, these facilities were ill-equipped to deal with victims of chemical attacks other than chlorine — an issue compounded by the large number of victims and the severity of the symptoms from which they suffered.

15. Moreover, just one and a half days before the attack, on the evening of 2 April, Syrian and/or Russian forces carried out airstrikes which directly hit the Maarat al-Numan National Hospital, using at least three delayed fuse aerial bombs. The attacks against the hospital destroyed its upper floors where the inpatients room and intensive care unit were

¹⁶ See, e.g., *Khan Sheikhoun, Idlib Historical Weather, Syria*, available at <https://www.worldweatheronline.com/khan-sheikhoun-weather-history/idlib/sy.aspx>.

located. Most of the hospital's equipment, including incubators, were also destroyed. The Maarat al-Numan hospital, located 24 kilometres north of Khan Shaykhun, is described by medical staff as the main hospital in the area and the one which could have more adequately dealt with cases of patients exposed to chemical agents. Before the strikes, it employed 300 staff including 20 doctors and over 100 nurses, some of which had received training to treat victims of chemical agents and who subsequently trained their colleagues. The hospital also contained large stocks of atropine, hydrocortisone, diazepam, and oxygen concentrators. As a result of the airstrike, the hospital could only treat some 15 victims of the 4 April chemical attack. One victim who was seriously injured by the gas released by the chemical bomb noted that first-responders took him to Maarat al-Numan National Hospital because they were unaware the hospital had been struck two days earlier. The hospital was unable to treat him, and he was subsequently transferred to another hospital.

16. Depending on what the healthcare facilities had available on 4 April, victims of the sarin attack were given atropine to help reactivate their heart rates, and pralidoxime to reverse chemical poisoning, though several medical staff reported that most hospitals did not have the latter or only had it in small quantities. Doctors noted that most of the existing pralidoxime had expired because, after the 2013 attack in Ghouta and the subsequent removal and destruction of Syria's chemical weapons by the Joint Mission of the United Nations and the OPCW in 2013 and 2014, it was announced that chemical weapons such as sarin no longer existed in Syria. For these reasons, hospitals ceased planning for these types of attack. In the absence of alternatives, doctors administered the expired pralidoxime to patients. Owing to the high number of casualties, several hospitals ran out of atropine and requested other medical facilities to provide them with additional medication. To help them breathe, many of the victims were intubated and, where available, placed in respirators. At least 31 persons were taken from medical facilities in the Syrian Arab Republic to hospitals in a neighbouring country, where at least three subsequently succumbed to their injuries and passed away. Several medical workers noted that the combination of lack of appropriate and sufficient medication, overall shortage of staff, extremely reduced capability of Maarat al-Numan National Hospital, and consequent need to take patients to more distant health-care facilities all contributed to the overall high number of fatalities.

17. Al-Rahma medical point and the neighbouring civil defence centre operate from caves in the mountains, located approximately two kilometres from the centre of Khan Shaykhun. Rescuers took many of the victims directly from the area affected to al-Rahma where at least 25 persons died. Several interviewees explained that al-Rahma was not prepared to treat victims of chemical attacks but that patients were only taken there because it was the closest medical facility. Throughout the morning of 4 April, after the 6.45 a.m. airstrikes, interviewees saw drones over the skies in Khan Shaykhun and between 11.30 a.m. and 1.30 p.m., a series of airstrikes directly impacted the medical point and the civil defence centre, which were treating patients of the chemical attack. Airstrikes in Khan Shaykhun were reported until 4.00 p.m. Eyewitnesses further noted that the airstrikes which struck al-Rahma were conducted by jetfighters. As a result of the attack, the al-Rahma medical point was forced to transfer all intensive care patients to other hospitals without ventilators. Due to the lack of sufficient ambulances, many patients were transferred in civilian vehicles.

18. Interviewees further detailed that the medical point was struck at least three times over the span of a few minutes. One of the strikes destroyed the only external building of the medical point and several ambulances. Another strike hit the hospital's upper floor and its warehouse destroying some equipment. Though there were no fatalities from the attack, some medical staff and patients sustained minor injuries. Photographs provided to the Commission show the main building and surrounding area were struck by aerial bombs. The building sustained a direct hit from at least one blast weapon and several shallow craters pockmark the site. Additionally, burned out remnants of what appear to be ZAB 2.5SM cluster incendiary munitions were found in scorched grasses dotting the area. In view of the fact that the Commission has previously documented Syrian and/or Russian air forces having used cluster incendiary munitions,¹⁷ that international coalition forces do not

¹⁷ A/HRC/34/64, paras. 14, 59-60; A/HRC/34/CRP.3, paras. 59-60.

use these type of munitions, and that Russian and Syrian officials acknowledged that at the time of the strike, between 11.30 a.m. and 13.30 p.m., the Syrian air force conducted airstrikes in Khan Shaykhun, the Commission finds that there are reasonable grounds to believe that either Syrian and/or Russian forces conducted the airstrike against the al-Rahma medical point.

VI. The use of sarin

19. Sarin is a synthetic, odourless liquid nerve agent which can be dispersed in air as an aerosol. Upon release, the agent cloud drifts with the wind as well as following terrain features. Unprotected humans will experience both external contamination (skin, hair, clothing), and absorb the agent via inhalation and via the skin. The symptoms of sarin poisoning vary depending on the dose received (page 32), though a classic symptom is miosis (extreme contraction of the pupils). In severe cases, the symptoms include cramps, muscular contraction, seizures, severe pain, and severe respiratory distress; the cause of death is asphyxiation by blockage of the lung muscles as well as the respiratory centre in the central nervous system. The agent or its characteristic biomarkers can be detected in biomedical samples collected from victims for some time (several days in the case of urine, and weeks in the case of blood or other tissue samples collected from survivors or during autopsies). The agent, its characteristic degradation products, and certain impurities contained in the agent mixture can also be found in environmental samples taken from the impact area.

20. According to the OPCW report,¹⁸ the OPCW FFM attended the autopsies of three alleged victims in a neighbouring country one day after the alleged attack, and visited ten patients in three hospitals four days later to retrieve biomedical samples for analysis. It also conducted several interviews: one patient and one treating physician were interviewed during the hospital visit on 8 April, and subsequent interviews with two patients who had tested positive for sarin exposure were conducted on 31 May and 1 June, respectively. The OPCW FFM also received environmental and biological-environmental samples collected by non-governmental organisations at the alleged incident location, as well as additional biomedical samples collected at medical facilities in opposition-controlled areas. In addition, the OPCW FFM collected information from the Syrian Government during two visits to Damascus, and visited the Scientific Studies and Research Centre (SSRC) in Barza where it received environmental samples and metal fragments from the impact area which the SSRC had previously analysed.

21. While the Commission was unable to collect or test bio-medical and environmental samples, it notes that based on bio-medical samples obtained during autopsies and from individuals undergoing treatment in a neighbouring country the OPCW FFM found that these individuals were exposed to sarin or a sarin-like substance. The OPCW FFM witnessed the acquisition of these biomedical samples and applied chain of custody procedures to demonstrate sample authenticity and integrity, and the analysis was undertaken by two independent Designated Laboratories, both of which have previously demonstrated their competence for this type of analysis in official OPCW Proficiency Tests. This analysis found that the tissue samples collected from the three victims (blood, brain, hair, lung and liver tissue) who had died contained (with the exception of one hair sample) characteristic biomarkers demonstrating the exposure of the victims to sarin or a sarin-like substance. The analytical findings were consistent with the autopsy reports, which had concluded that the cause of death in all three cases had been exposure to a toxic gas.

22. Bio-medical samples of seven of the 10 persons undergoing treatment in the neighbouring country showed that they, too, were exposed to sarin or a sarin-like substance. These analytical findings were consistent with the clinical symptoms observed. Furthermore, the OPCW FFM was able to confirm by comparative DNA analysis that two individuals who had been the source of blood samples taken in Syria without the OPCW

¹⁸ OPCW FFM report, paras. 3.16, 3.52-3.53, 3.64, and 4.7-4.9.

FFM team present were identical to two patients who had given blood samples in the neighbouring country in the presence of the OPCW FFM team. The Designated Laboratory results of the biomedical samples taken from these two patients on both occasions were consistent, and showed exposure to sarin or a sarin-like nerve agent. This DNA test together with the laboratory findings confirms that there was a link between the individuals from whom biomedical samples were taken in the neighbouring country in the presence of the OPCW FFM, the site of the alleged attack, and the witness testimony.

23. Taken together, the epidemiological data available, the clinical symptomatology reported, the laboratory results of autopsy and biomedical samples taken from alleged victims, and the identity confirmation of two individuals samples of whom had been collected in the presence of the OPCW FFM subject to full chain of custody procedures as well as in biomedical samples collected at medical facilities in Khan Shaykhun¹⁹ leave no doubt that sarin or a sarin-like agent had been released in Khan Shaykhun on 4 April, and that it killed or injured these victims.

24. The OPCW FFM could not independently verify the provenance of the additional samples it received from third parties. It attempted to corroborate the information about the collection of these samples by testimony and by verifying accompanying documents including photographs and videos taken at sample collection. The OPCW FFM reported that, although it was not in a position to categorically verify the entire chain of custody of these samples, the testimony and documentation submitted alongside the samples provided a good degree of confidence.

25. The analysis of biomedical specimen received from the Khan Shaykhun Medical Centre (blood, liver tissue, lung tissue, and hair samples taken at autopsies from three fatalities) undertaken by two OPCW Designated Laboratories confirmed exposure to sarin or a sarin-like substance.

26. The results of the analyses of the additional environmental samples (animal parts, vegetation, and soil from the impact area) showed chemical signatures consistent with a release of sarin or a sarin-like nerve agent: the presence of primary and secondary degradation products of sarin in environmental samples; fluoride regeneration of sarin and the detection of a tyrosine adduct in biological samples confirming the exposure of the dead animals to sarin or a sarin-like agent; and the detection of by-products of sarin synthesis and certain other characteristic impurities in the environmental samples.²⁰

27. The OPCW FFM also received environmental samples (soil, metal fragments, bone, vegetation, and extracts) from the Syrian government, together with a video recording of the sample collection. An unnamed volunteer from Khan Shaykhun had reportedly provided these samples to the Syrian authorities, and the samples had been analysed by the SSRC Barza. The OPCW analysed these samples at its central laboratory in Rijswijk, the Netherlands. Results of the analyses by the two laboratories (OPCW and SSRC) were broadly consistent, showing the presence of sarin and impurities related to sarin synthesis and characteristic degradation products. Both laboratories also found hexamine in some of the samples.²¹ The presence of hexamine was not further explained by the OPCW FFM, but the chemical had also been found in environmental samples collected 2013 after the Ghouta incident. Two competing explanations have been offered in the past to explain the presence of hexamine — either the chemical might indicate the use of an artisanal explosive (RDX) for agent dispersion, or it had been used in the sarin synthesis as an acid scavenger. While the former explanation cannot be ruled out, the latter would be consistent with the chemicals declared by Syria in 2013 to the OPCW as part of their chemical weapons stockpile,²² as well as with the process used in the past by the Syrian army for employing

¹⁹ OPCW FFM report, paras. 5.90-5.95.

²⁰ OPCW FFM report, paras. 5.99-5.102.

²¹ OPCW FFM report, paras. 5.103-5.106.

²² *OPCW request for expression of interest (EOI)*, initially posted on the OPCW website on 20 November 2013, EOI reference OPCW/CDB/EOI/01/20913, OPCW document S/1142/2013 of 22 November 2013. This EOI listed chemicals from the declared Syrian chemical weapon stockpile and included binary chemical weapons components as well as 80 metric tonnes of hexamine.

sarin (binary synthesis shortly before use without subsequent purification of the agent for long-term storage).

28. The Commission has independently gathered extensive information which, in the aggregate, strongly supports the claim that the victims were exposed to sarin or a sarin-like substance. Apart from the fact that none of the victims was observed to have wounds or visible injuries, the symptoms reported are consistent with those suffered by persons exposed to an organophosphorus chemical such as sarin. Those include: foaming from the mouth and nose, contracted pupils, respiratory difficulties, coughing, blue lips, pale or yellow skin, loss of consciousness, dizziness, convulsions, vomiting, paralysis, and diminished heartbeat. First-responders and medical staff recalled suffering from headaches, nausea, congested chests, and blurred vision after treating patients. Five weeks after 4 April, at least four interviewees were still experiencing some of these symptoms.

29. Most of the interviewees at the scene when the agent cloud was released or who arrived on location shortly thereafter stated they did not notice any particular smell, which is consistent with the fact that sarin is odourless. Some interviewees, however, reported a "bad smell". One interviewee described it as similar to drainage or waste water, while another said it resembled a strong insecticide. It should be noted that there is a fair degree of variability in the sensitivity of humans to smell, so such discrepancies are not unusual. It is also apparent from the analytical results of the environmental samples that the agent released into the atmosphere contained a number of impurities (several phosphor-organic compounds, hexamine, fluorinated compounds), which would explain the insecticide-like or otherwise bad smell perceived by some witnesses.

VII. Findings

30. The extensive body of information gathered by the Commission indicates that a Syrian Su-22 conducted four airstrikes in Khan Shaykhun at approximately 6.45 a.m. on 4 April. Photographs of remnants taken at the sites along with satellite imagery corroborate eyewitness testimony identifying the impact points of the four aerial bombs. Eyewitnesses and early warning reports identified the aircraft as a Su-22, which only the Syrian air force operates.

31. The Commission identified three of the bombs as likely OFAB-100-120 and one as a chemical bomb. Interviewees consistently stated that this latter bomb produced less noise and less smoke than the other three, and that it released a gas which spread over a distance between 300 and 600 meters. Photographs of remnants provided to the Commission by interviewees further indicate an aerial chemical bomb was employed. Further, weather conditions at 6.45 a.m. on 4 April were ideal for delivering a chemical weapon. The wind speed was just over three kilometres per hour, with no rain and practically no cloud cover. Under such conditions, the agent cloud would have drifted slowly downhill following the terrain features at the location (roads and open spaces), in a southerly and westerly direction.

32. At least 83 persons, including 28 children and 23 women, were killed, and an additional 293 persons including 103 children were injured after being exposed to gas released by the chemical bomb. Based on bio-medical samples obtained during autopsies and from individuals undergoing treatment in a neighbouring country, the OPCW FFM found that these individuals were exposed to sarin or a sarin-like substance. Information gathered by the Commission from victims, eyewitnesses, and medical personnel on the symptoms suffered by victims is also consistent with exposure to sarin. None of the victims had wounds or visible injuries, and all experienced a combination of the following symptoms: foaming from the mouth and nose, contracted pupils, respiratory difficulties, coughing, blue lips, pale or yellow skin, loss of consciousness, dizziness, convulsions, vomiting, paralysis, and diminished heartbeat.

33. In its investigation, the Commission considered and investigated all potential scenarios, including claims put forward by Russian and Syrian officials. The Commission has not, however, found any evidence to support the claim that HTS or armed groups had a weapons depot in the area where the chemical bomb impacted. Satellite imagery shows

damage to a structure at a nearby grain silo which could correlate with the area where the victims of the sarin release were found, though the silo and a nearby bakery were empty following airstrikes last year. Furthermore, the Russian Federation Ministry of Defence and the Syrian Minister of Foreign Affairs argue that the weapons depot was hit between 11.30 a.m. and 12.30, while the evidence laid out above overwhelmingly indicates that the sarin gas was released at around 6.45 a.m.

34. Though the Commission cannot discount the possibility that interviewees did not acknowledge the existence of a weapons depot out of fear of retaliation or out of loyalty to HTS or armed groups, it notes that it is extremely unlikely that an airstrike against such a depot could release sarin stored inside that structure in amounts sufficient to explain the numbers of casualties recorded. First, if there had been such a sarin weapons depot destroyed by an airstrike, the explosion would have burnt off most of the agent inside the building or forced it into the rubble where it would have been absorbed, rather than released in significant amounts into the atmosphere. Second, the facility would still be heavily contaminated today, for which no evidence exists. Third, the scenario suggested by the Russian Federation Ministry of Defence and the Syrian Minister of Foreign Affairs does not explain the timing of the appearance of victims of sarin exposure — well before the time, 11.30 a.m., that the Russian Federation Ministry of Defence and the Syrian Minister of Foreign Affairs provided for the attack. Finally, the impurities identified in the environmental samples analysed by the OPCW indicate that the released agent had not been purified. This rules out long-term storage of large amounts of sarin, which would have required agent purification. If, on the other hand, the facility had stored the precursor materials for sarin, an explosive destruction would not have released sarin into the air. Moreover, had there been sarin production going on at the time of the attack, the amount of agent would have been small and almost all of the agent would have been burnt off or ended up as local contamination though not in the atmosphere — some agent release into the atmosphere in such a scenario cannot be ruled out but it would not nearly be sufficient to explain the number of casualties.

35. In view of the above, the Commission finds that the claim that airstrikes hit a depot producing chemical munitions or that the attack was fabricated are not supported by the information gathered. On the contrary, all evidence available leads the Commission to conclude that there are reasonable grounds to believe Syrian forces dropped an aerial bomb dispersing sarin in Khan Shaykhun at around 6.45 a.m. on 4 April. The use of chemical weapons is unequivocally banned under international humanitarian law. The use of sarin in Khan Shaykhun on 4 April by Syrian forces constitutes the war crimes of using chemical weapons and indiscriminate attacks, and violation of the prohibition on the use of weapons designed to cause superfluous injury and unnecessary suffering. The manufacture, storage, and use of sarin also violates the Chemical Weapons Convention and Security Council resolution 2118 (2013).

36. As noted above, the Commission further investigated the airstrikes which impacted Khan Shaykhun after 11.30 a.m. It found that these airstrikes struck the al-Rahma medical point while it was functioning solely as a civilian healthcare facility treating victims of the chemical attack. Based on the fact that the medical point was struck with cluster incendiary munition, which only Syrian and Russian air forces use, and that Russian and Syrian officials acknowledged that after 11.30 a.m. the Syrian air force conducted airstrikes in Khan Shaykhun, the Commission finds that there are reasonable grounds to believe that either the Syrian and/or Russian forces conducted the airstrike against the al-Rahma medical point. By bombing the al-Rahma medical point, which also destroyed ambulances, Syrian and/or Russian forces committed the war crimes of deliberately attacking protected objects, and intentionally attacking medical personnel and transport.

Characteristics of sarin²³

S/1510/2017
Annex 5
page 78

Annex 5

CHARACTERISTICS OF NERVE AGENTS AND SARIN

Properties of Nerve Agents

Sarin belongs to a group of organophosphorus chemical warfare agents called nerve agents, which are chemically and structurally related to organophosphorus pesticides. They are absorbed by inhalation, ingestion or through the skin. For volatile nerve agents such as sarin, inhalation is considered to be the primary route of entry.

In their purest form, nerve agents are colourless and odourless liquids, however colouration can vary from pale yellow to dark brown depending on the level of impurities present. Sarin is one of the more volatile nerve agents and evaporates at a similar rate to water. It breaks down fairly quickly in the presence of water (hydrolysis) to give characteristic breakdown products.

Nerve agents are particularly toxic when absorbed by inhalation, but can be absorbed following ingestion, dermal, or eye contact.

Nerve agent vapour is denser than air and therefore has a tendency to accumulate in low-lying areas.

Effects on Humans

Nerve agents exert their toxic action through the sustained inhibition of the enzyme acetylcholinesterase (AChE). When AChE is inhibited, it is unable to break down the neurotransmitter acetylcholine (ACh). This causes a build-up of neurotransmitter at the nerve synapse which in turn causes excessive stimulation of the nervous system.

Nerve Agent absorbed through lungs or skin causes cramps, muscular contraction, seizures and severe pain, the effects on diaphragm is to lock the lungs in place, causing asphyxiation and subsequently death.

Local effects such as miosis (pin point pupils), may occur in the absence of systemic poisoning.

Dependent on the concentration exposed to and the duration of the exposure, nerve agents can cause the following symptoms:

- Mild symptoms include headache, nausea, miosis, blurred vision, tearing (lachrymation) and painful eyes; runny nose, excess salivation, sweating, muscle weakness and agitation, chest tightness.
- Moderate symptoms include dizziness, disorientation and confusion, sneezing coughing and/or wheezing, marked drooling and excess mucous production, vomiting and diarrhea, marked weakness, difficult in breathing.
- Severe symptoms include severe respiratory distress, pulmonary oedema, convulsions, ventricular arrhythmias, unconsciousness, involuntary urination or defecation.

Medical treatment and antidotes

- Atropine: antagonises the effects of ACh, it is particularly effective in decreasing secretions and treating bradycardia (slow heart beats).
- Oximes: reactivation of inhibited enzymes, thereby decreasing the amount of excess ACh.
- Diazepam: Central Nervous System protector, useful to control agitation and convulsions.

--- 0 ---

²³ OPCW FFM report, Annex 5.

Annexe III

Life under siege and truces

1. In the Damascus countryside mountain town of Madaya, the Commission first documented Government forces using starvation as a weapon of war in late 2015.¹ Government forces alongside Hizbullah encircled Madaya in June 2015 as part of a military offensive against the neighbouring town of Zabadani, tightening their siege around Madaya in September, and imposing a complete blockade on goods into Madaya, Zabadani, and neighbouring Bqine. Anti-personnel landmines were used to trap civilians inside Madaya, while pro-Government snipers shot at those attempting to reach the water spring in Bqine, including young children. By December 2015, residents in Madaya resorted to eating grass, leaves, and cats which religious leaders were forced to officially sanction as permissible (*halal*). Others recalled drinking boiled water seasoned with salt and cumin for breakfast and dinner to stave off hunger pangs.

2. In March 2015, armed groups primarily under the Jaish al-Fatah formation overtook Idlib city and laid siege to the predominantly Shi'a towns of Fu'ah and Kafraya. They immediately cut-off water and electricity to the besieged population. Though Government forces were occasionally able to airdrop aid, armed groups only allowed humanitarian aid convoys to enter the enclaves sporadically over the previous over two years, leaving up to 20,000 individuals in a perilous situation. Hospitals and clinics had no supplies, which led to some women dying while giving birth. The United Nations, International Committee of the Red Cross (ICRC), and Syrian Arab Red Crescent (SARC) were last granted access to deliver humanitarian assistance to Madaya and Bqine, and Fu'ah and Kafraya in 14 March 2017, though aid had not been granted prior to that since November 2016.

3. Similarly, in the eastern Damascus municipalities of Barza, Tishreen, and Qabun, Government forces intensified an aerial campaign in February, decimating large swathes of civilian infrastructure. By mid-March, they recaptured segments of a road between Barza, Qabun, and Tishreen, severing any connection between the neighbourhoods, and, by May, fully besieged all three areas whereafter no humanitarian aid was allowed to enter any of the neighbourhoods. One interviewee in Qabun recalled the shortage of food, noting civilians "did not even have dried bread to eat".

4. In order to draw an end the crippling effects of these sieges, a truce initially negotiated in September 2015 was implemented in April this year concerning Madaya and Zabadani (Damascus countryside), and Fu'ah and Kafraya (Idlib), collectively known as the "Four Towns" agreement. Similarly, in May, local truces were implemented in Barza, Tishreen, and Qabun (eastern Damascus). All truces have been finalised in either oral or written forms, and, while the terms of each are unique to the besieged locality surrendering, details provided by interviewees reveal numerous similarities between them which have been observed over the period under review.

5. The "Four Towns" agreement was entered into between Hay'at Tahrir al-Sham and Ahrar al-Sham on the side of terrorist and armed groups, and Hizbullah, Iran, and Qatar on the other. Elements of the agreement included: the departure of fighters and an unspecified number of civilians from Madaya, Zabadani, and Bloudan towards Idlib (though the Commission notes at least 5,000 left); departure of up to 8,000 pro-Government forces and civilians and from Fu'ah and Kafraya; exchange of prisoners and corpses; and the release of 1,500 detainees by Government forces, primarily women. The agreement also included evacuation of fighters from Yarmouk camp (Damascus), among other details.

6. Local truces in Barza, Tishreen, and Qabun were all negotiated between Government forces and armed groups, sometimes with the assistance of local council members, and implemented in May. In Barza, the initiative to negotiate a local truce

¹ A/HRC/31/68, paras. 120 and 129; *see also* International Committee of the Red Cross (ICRC), *Customary International Humanitarian Law*, 2005, Volume I: Rules, at Rule 53.

stemmed primarily from the 1st Brigade of Damascus (a Southern Front affiliated armed group). It stipulated that fighters would surrender heavy weapons, and that a set number of the population would to leave to Idlib. In Tishreen, virtually the same conditions were applied, though the entire civilian population was to evacuate. In Qabun, the local truce was negotiated between Government forces and armed group leaders together with local council delegates. The agreement was orally agreed to, and stipulated that fighters would surrender heavy weapons, all tunnels leading to eastern Ghouta would be closed, and all civilians and fighters would evacuate to Idlib. Though negotiations over prisoner exchanges occurred in some cases, such exchanges were ultimately not carried out in these three municipalities.
